

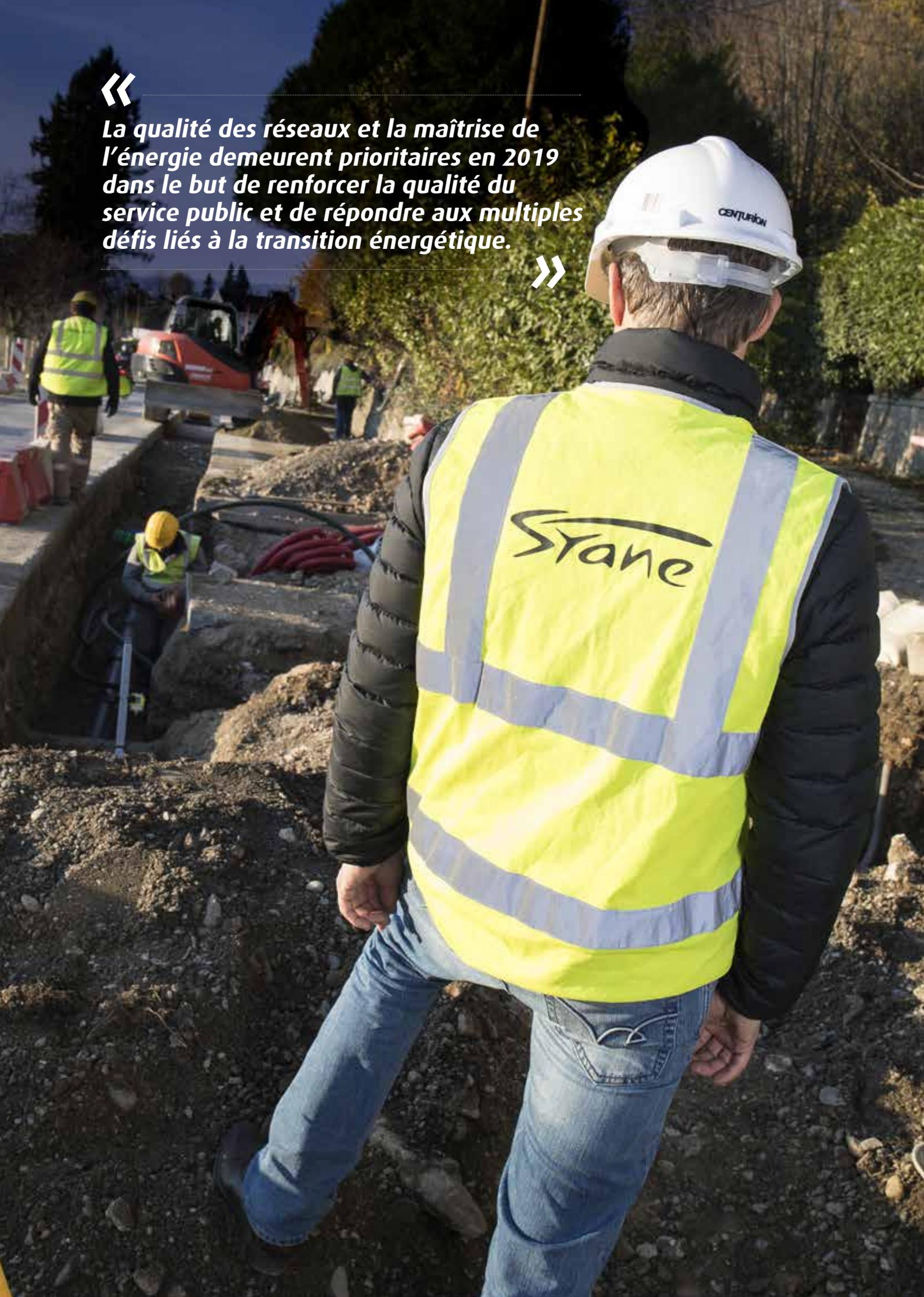
Rapport d'activité
2019

Sommaire

ÉDITO	5
L'année 2019 en images	6
2019 en synthèse	8
41,4 M€ d'investissements	9
Un plan d'action en faveur de la transition énergétique	11
1. Présentation du SYANE	12
Le SYANE, service public des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie	14
Les instances du SYANE en 2019	16
2. Garantir des services publics locaux de l'électricité et du gaz de qualité	19
Investir pour des réseaux d'énergie de qualité	20
Contrôler et agir pour un service public et une fourniture d'énergie de qualité	24
Optimiser les achats d'énergie	28
3. Le SYANE, acteur opérationnel en faveur de la transition énergétique	30
Maîtriser la consommation d'énergie dans les bâtiments publics	31
Développer les énergies renouvelables	35
Accompagner la planification et la prospection énergétique	38
Assurer un éclairage public performant	41
4. Mobilité électrique et transition numérique : des projets d'avenir pour la Haute-Savoie	46
Promouvoir la transition numérique de la Haute-Savoie	47
Favoriser la mobilité électrique avec le réseau public Eborn	54
5. Le fonctionnement du SYANE	58
Les comptes administratifs 2019	59
Les ressources humaines : une équipe de 79 agents au service des collectivités	63
Le fonctionnement des services support du SYANE	67
La communication du SYANE	69
Les annexes	71
Annexe 1 : les délégués du Comité syndical du SYANE	72
Annexe 2 : les commissions du SYANE	77



La qualité des réseaux et la maîtrise de l'énergie demeurent prioritaires en 2019 dans le but de renforcer la qualité du service public et de répondre aux multiples défis liés à la transition énergétique.



ÉDITO



Jean-Paul AMOUDRY
Président du SYANE

L'année 2019 a été marquée par le renouvellement du contrat de concession de la distribution d'électricité, d'importantes avancées dans le domaine de la transition énergétique et le lancement effectif de la deuxième phase du programme Réseau d'Initiative Publique (RIP) fibre optique.

La qualité des réseaux et la maîtrise de l'énergie demeurent prioritaires en 2019 dans le but de renforcer la qualité du service public et de répondre aux multiples défis liés à la transition énergétique.

Ainsi, le **renouvellement du contrat de concession**, qui confie la distribution publique d'électricité à Enedis et la fourniture aux Tarifs Réglementés de Vente à EDF, exprime la volonté commune des contractants d'élaborer une vision concertée et partagée, tenant compte des exigences nationales et des spécificités locales.

En quête d'une meilleure maîtrise de la consommation énergétique, plus durable et économique, le territoire et les collectivités ont manifesté un intérêt grandissant pour les énergies renouvelables. Des projets en cours de développement devraient conduire à de futures réalisations, en particulier dans les domaines des réseaux de chaleur et de l'hydroélectricité, menées en collaboration avec la régie Syan'Chaleur et la SEM Syan'EnR. Comme chaque année depuis 2012, le SYANE soutient et subventionne des appels à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics; en 2019, les 12 projets retenus vont permettre d'éviter l'émission de 400 tonnes de CO₂ par an. Par ailleurs, plusieurs communes ont fait l'objet d'un accompagnement global dans la définition et la réalisation de leur stratégie lumière. En 2019, le SYANE a notamment investi 394 000 euros pour la suppression de sources énergivores.

Le déploiement du réseau départemental Eborn a vécu en 2019 sa première année pleine d'exploitation. Tous les voyants sont au vert: les

145 bornes présentes sur le territoire ont délivré trois fois plus d'énergie qu'en 2018 et la satisfaction des adhérents est au rendez-vous. Dans le but de préparer l'avenir, le réseau a engagé l'élargissement du groupement à 11 syndicats départementaux d'énergie et lancé une consultation en vue d'attribuer une délégation de service public à une entreprise exploitante dès 2020. L'année 2019 a essentiellement été consacrée à la fiabilisation du réseau et à l'amélioration du service.

Le lancement anticipé de la deuxième phase du RIP et l'avenant signé avec le délégataire Covage ont permis d'accélérer le déploiement des artères principales. Une bonne nouvelle pour les entreprises et les sites publics qui manifestent un fort intérêt pour les offres des opérateurs professionnels présents sur le réseau du SYANE : 244 zones d'activités économiques, soit 88% des sites, ont ainsi été ouvertes à la commercialisation. L'ouverture des services Très Haut Débit aux particuliers s'est parallèlement poursuivie. Avec 62 000 logements desservis à fin 2019, les ouvertures commerciales ont nettement été supérieures à 2018.

Enfin, 2019 s'est également caractérisée par des évolutions majeures pour le Syndicat, avec notamment la réorganisation interne par le prisme du « **Projet SYANE 2020** » et l'adoption par le Comité syndical d'une importante révision des statuts. Cette dernière répond à deux impératifs : prendre en compte le nouveau paysage administratif de nos collectivités résultant des fusions de communes intervenues, et permettre aux intercommunalités d'être représentées au sein des instances du SYANE.

L'année 2019 en images

La mobilité électrique



Février : Inauguration de la borne rapide d'Étrembières en présence du Maire, Alain BOSSON, et du Vice-président du SYANE, Gilles FRANÇOIS



Octobre : Participation du SYANE au E-Rallye Monte-Carlo

Le SYANE ici et ailleurs



Octobre : Participation du SYANE au 37^e Congrès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) à Nice



Novembre : Stand SYANE au Forum des collectivités territoriales de Haute-Savoie

La transition énergétique



Juin : Inauguration de la centrale hydroélectrique des Faverges à Saint-Paul-en-Chablais



Novembre : Inauguration du Prieuré rénové à Sevrier

La distribution publique d'électricité et de gaz

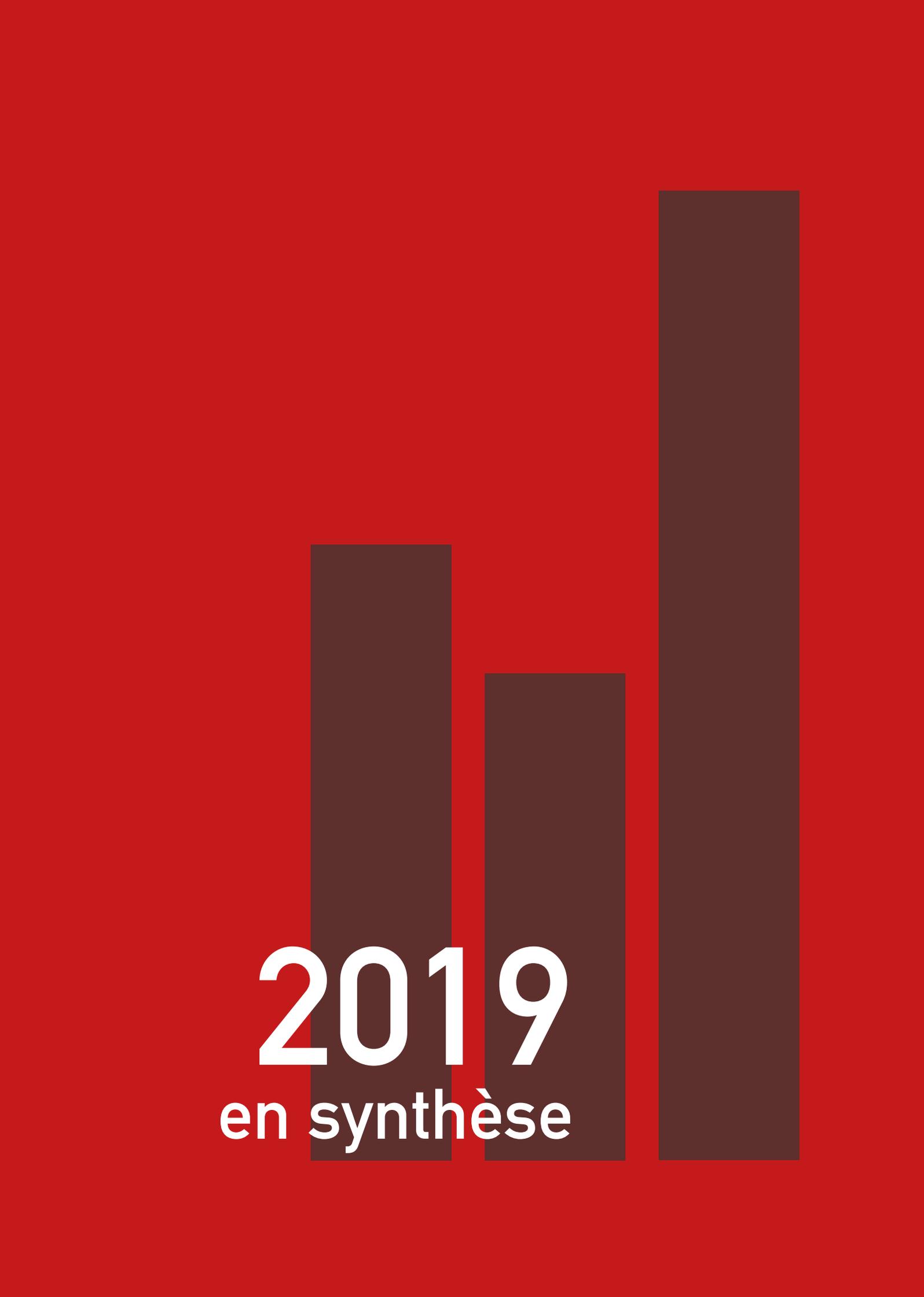


Décembre 2019 : Mise en service de l'injection au réseau gaz du biométhane, produit en station de dépollution des eaux usées Arvéa de la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR) à Arenthon

La transition numérique



2019 : Poursuite de l'ouverture des services Très Haut Débit aux particuliers : l'année a été marquée par de nombreuses inaugurations Fibre optique jusqu'au domicile (FFTH) et réunions publiques



2019
en synthèse

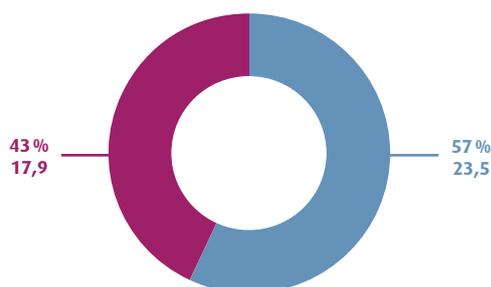
41,4 M€ d'investissements

En 2019, le SYANE a engagé 41,4 millions d'euros d'investissements, dont :

- **23,5 millions d'euros pour les réseaux d'énergie** (réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications), soit 57 % des investissements ;
- **17,9 millions d'euros pour les réseaux numériques**, soit 43 % des investissements.

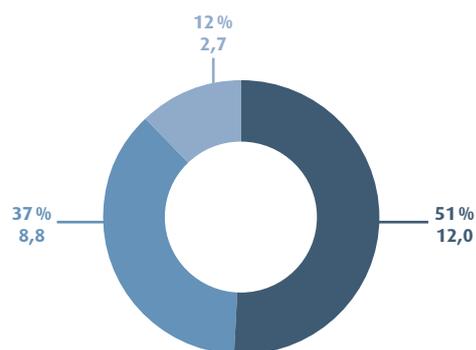
RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS ENGAGÉS EN 2019 (EN M€)

- Réseaux d'énergie
- Réseaux numériques



RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS ENGAGÉS SUR LES RÉSEAUX D'ÉNERGIE (EN M€)

- Réseaux d'éclairage public
- Réseaux d'électricité
- Enfouissement coordonné des réseaux de télécommunications

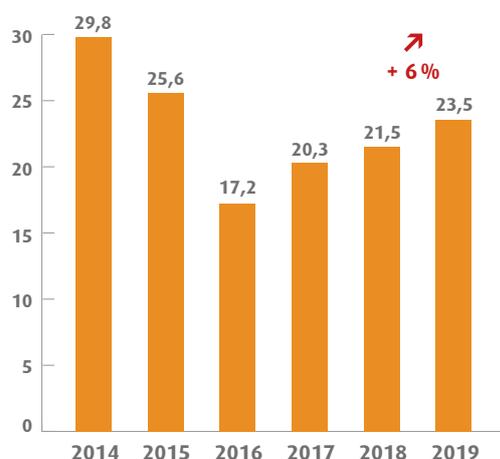


ÉVOLUTION DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS 2017-2019

	2017	2018	2019
Programme Réseaux d'énergie	20,3 M€	21,5 M€	23,5 M€
Programme Réseaux numériques	20,3 M€	12,0 M€	17,9 M€
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	40,6 M€	33,5 M€	41,4 M€

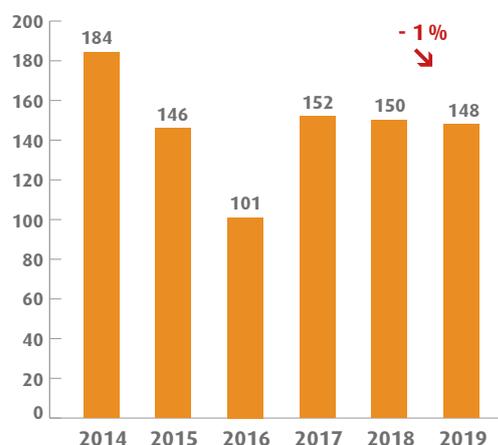
Programme Réseaux d'énergie : 23,5 M€ d'investissements

ÉVOLUTION DES DÉPENSES ENGAGÉES SUR LA PÉRIODE 2014-2019 (EN M€)



Moyenne des dépenses annuelles engagées
depuis 2014 : 23,0 M€

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPÉRATIONS ENGAGÉES SUR LA PÉRIODE 2014-2019



Moyenne du nombre annuel d'opérations engagées
depuis 2014 : 147 opérations

Programme Réseaux numériques

La poursuite du programme de Réseau d'Initiative Publique fibre optique, avec la décision de lancement effectif de la phase 2 du projet, a été le fait le plus marquant en 2019. L'ouverture du réseau d'artères principales à destination des professionnels et des sites publics s'est accélérée; 88 % des zones d'activités économiques ont été ouvertes à la commercialisation, soit 244 sur un total de 279.

À fin 2019, 97 % du linéaire de génie civil était réalisé, 92 % des câbles optiques posés, 94 % des sites techniques NRO/SRO réalisés et toutes les études effectuées, à l'exception des secteurs Novel et Le Reposoir qui devaient être revus.

Les montants dépensés sur l'année 2019 pour l'ensemble de la collecte devraient être légèrement inférieurs aux prévisions, du fait des retards sur les levées de réserves.

Quant au déploiement des réseaux de desserte, les titulaires des marchés ont eu des difficultés à tenir les plannings annoncés et à livrer les réseaux avec la qualité attendue. Enfin, les retards rencontrés avant 2018 sur l'exécution du marché des artères principales ont continué de peser sur la construction de la desserte.

Cependant, la poursuite de l'ouverture des services Très Haut Débit aux particuliers s'est maintenue avec 62 000 logements couverts à la fin 2019 sur 60 secteurs déployés du département. Un peu moins de 50 000 prises contre 77 000 prévues ont été réceptionnées.

Les dépenses constatées sur l'année 2019 sont donc inférieures à ce qui était programmé.

Les chiffres des marchés publics

En 2019, le SYANE a notifié 169 marchés publics de travaux et 64 marchés de fournitures et services ; 148 opérations ont été inscrites au programme de travaux dont 25 en groupements de commandes.

Un plan d'action en faveur de la transition énergétique

Mobilité électrique, éclairage public, rénovation énergétique, réseau de chaleur et énergies renouvelables, le SYANE a poursuivi son implication en 2019 sur des sujets d'actualité et d'avenir. En 2019, le Syndicat a entre autres :

- **Réalisé des travaux de renforcement de fiabilité sur l'infrastructure du réseau Eborn.** Ce dernier, qui compte 145 bornes en service dans toute la Haute-Savoie, a enregistré une forte hausse du nombre de ses abonnés (+ 60 %) par rapport à 2018. Son chiffre d'affaires a bondi de 240 %, passant de 29 700 euros en 2018 à 81 000 euros en 2019.
- **Accompagné la rénovation énergétique des bâtiments publics à l'aide d'une participation financière de 839 000 euros octroyée** lors de la 8^e édition de l'appel à projets Énergies.
- **Poursuivi son accompagnement auprès de 8 collectivités engagées dans la réalisation d'un Plan Climat Air Énergie Territorial.** Celles-ci ont l'obligation de réaliser un PCAET suite à la Loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte.
- **Promu les énergies renouvelables à travers :**
 - **l'activité de Syan'EnR, qui a poursuivi son essor** en 2019 avec la concrétisation d'un projet photovoltaïque sur le groupe scolaire de Margencel ;
 - **la régie Syan'Chaleur, qui a attribué à Engie le marché global de performance du réseau de chaleur de Saint-Jeoire**, représentant 1,3 million d'euros d'investissements, et procédé au lancement d'une consultation en vue de la réalisation du réseau de chaleur d'Ambilly/Ville-la-Grand.
- **Contribué à rénover et moderniser l'éclairage public :**
 - **le SYANE a investi 394 000 euros en 2019 pour la suppression active des sources énergivores**, interdites à la commercialisation depuis avril 2015 ;
 - **100 % des communes de la Communauté de Communes du Genevois (CCG) engagées dans l'action Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) aux côtés du SYANE** ont réalisé des travaux de rénovation, générant 72 % d'économies d'énergie en moyenne sur les 17 communes.



Présentation du
SYANE



Le SYANE, expert des énergies et de l'aménagement numérique, accompagne les communes et intercommunalités de Haute-Savoie.



Le SYANE, service public des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie

Le Syndicat des Énergies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) est un syndicat mixte ouvert composé par :

LES 230* COMMUNES SOUS CONCESSION ENEDIS AU 31 DÉCEMBRE 2019

LES 5 COLLECTIVITÉS SOUS RÉGIE OU SEM D'ÉLECTRICITÉ :

- Bonneville
- Les Houches
- Sallanches
- Le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Services de Seyssel (SIESS - 36 communes)
- Le Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Vallée de Thônes (SIEVT - 13 communes en Haute-Savoie et 1 en Savoie)

LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

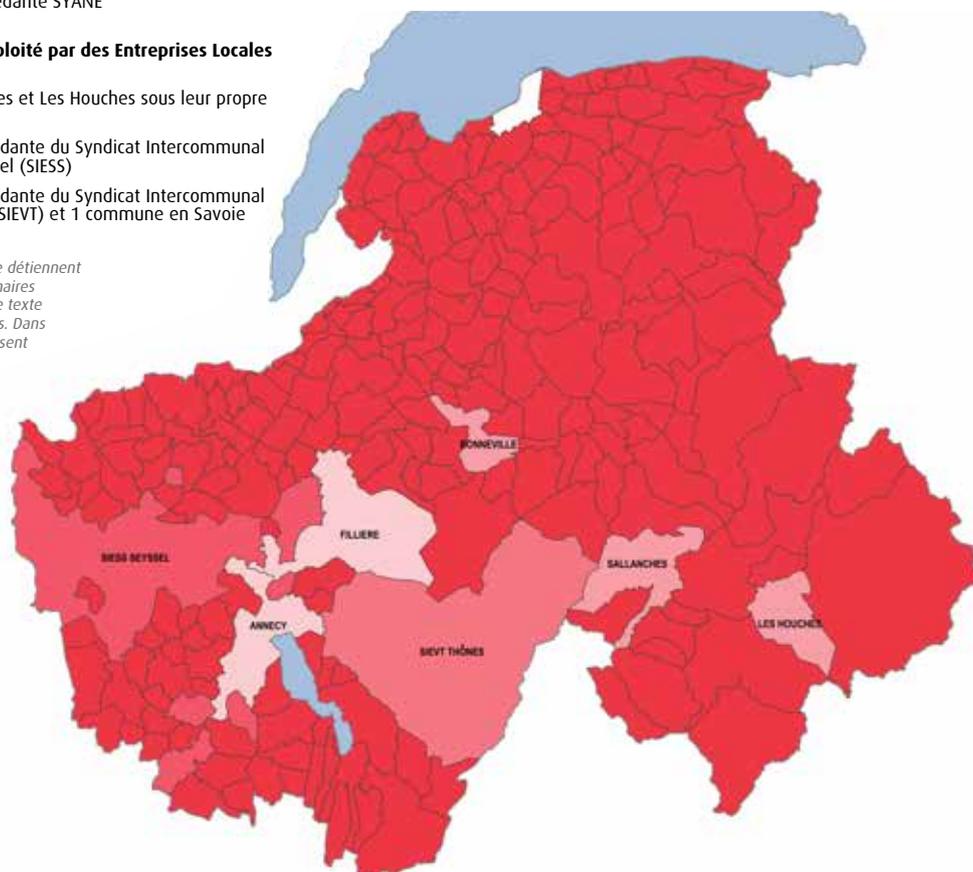
I COMMUNES ADHÉRENTES AU SYANE AU 31 DÉCEMBRE 2019

■ 230* communes sous l'autorité concédante SYANE

53* communes dont le réseau est exploité par des Entreprises Locales de Distribution (ELD) :

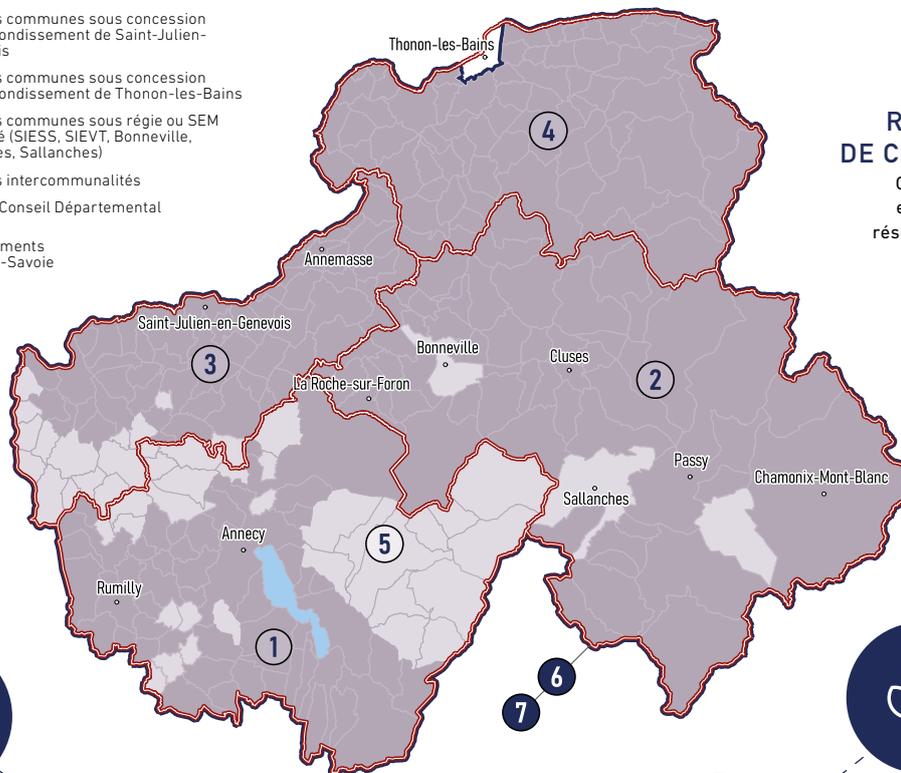
- communes de Bonneville, Sallanches et Les Houches sous leur propre autorité concédante
- 36 communes sous l'autorité concédante du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Services de Seyssel (SIESS)
- 13 communes sous l'autorité concédante du Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Vallée de Thônes (SIEVT) et 1 commune en Savoie

** Les communes nouvelles d'Annecy et Fillière détiennent deux autorités concédantes et deux gestionnaires de réseaux de distribution différents. Dans le texte ci-dessus, elles sont comptabilisées deux fois. Dans la légende de la cartographie, elles apparaissent distinctement.*



Le SYANE, des compétences et des réseaux d'avenir au service du territoire

- ① Collège des communes sous concession Enedis, arrondissement d'Annecy
 - ② Collège des communes sous concession Enedis, arrondissement de Bonneville
 - ③ Collège des communes sous concession Enedis, arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois
 - ④ Collège des communes sous concession Enedis, arrondissement de Thonon-les-Bains
 - ⑤ Collège des communes sous régie ou SEM d'électricité (SIESS, SIEVT, Bonneville, Les Houches, Sallanches)
 - ⑥ Collège des intercommunalités
 - ⑦ Collège du Conseil Départemental
- Arrondissements de la Haute-Savoie



ÉLECTRICITÉ

Investir et agir pour une distribution d'électricité de qualité. Contrôler la concession Enedis.



GAZ

Investir et agir pour une distribution de gaz de qualité. Contrôler les concessions GRDF.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Imaginer et bâtir un éclairage public responsable, en accompagnant les communes dans leur aménagement lumière. Protéger la biodiversité.



AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Construire et déployer le réseau public fibre optique de la Haute-Savoie. Promouvoir et développer les usages et les services du numérique.



ÉNERGIES / ÉNERGIES RENOUVELABLES

Financer, construire et exploiter des installations de production d'énergies renouvelables. Conseiller et accompagner les collectivités dans leur transition énergétique. Organiser et coordonner les achats groupés d'électricité et de gaz.



MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Favoriser et promouvoir la mobilité électrique à travers le réseau public de recharge Eborn.



RÉSEAUX DE CHALEUR

Construire et exploiter des réseaux publics de chaleur et de froid.

UNE RÉGIE ET UNE SEM POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Syan'Chaleur

Une régie du Syndicat pour gérer la vente des énergies distribuées par les réseaux de chaleur.

Syan'EnR
ÉNERGIES RENOUVELABLES

Une Société d'Économie Mixte dédiée à la construction et l'exploitation d'installations d'énergies renouvelables.

1950 Naissance du Syndicat

7 compétences

Près de **100** membres du Comité syndical

Près de **300** collectivités adhérentes (communes, intercommunalités, Département)

Les instances du SYANE en 2019

L'exécutif du SYANE en 2019

Le Président:



Jean-Paul AMOUDRY
Président du SYANE
Conseiller départemental du canton de Faverges

Les Vice-présidents:



Gilbert ALLARD
Vice-président du SYANE, délégué
aux Services publics de la distribution
de l'électricité et du gaz
Maire de Cornier et Vice-président
de la Communauté de Communes
du Pays Rochois



Gilles FRANÇOIS
Vice-président du SYANE, délégué
à la Fourniture et aux achats d'énergie
et au Développement du gaz naturel
Maire d'Argonay et Vice-président du
Syndicat Intercommunal d'Électricité
et de Services de Seyssel



Joël BAUD-GRASSET
Vice-président du SYANE, délégué
aux Communications électroniques
et à l'Aménagement numérique
Conseiller départemental
du canton de Sciez



André MUGNIER
Vice-président du SYANE, délégué
aux Finances et à l'Administration
générale
Maire-adjoint d'Annecy



Gilbert CATALA
Vice-président du SYANE, délégué
à l'Éclairage public
Maire de Thyez et Président
de la Communauté de Communes
Cluses Arve et Montagnes



Éric PEUGNIEZ
Vice-président du SYANE, délégué
à la Prospective sur les usages
du numérique
Délégué d'Annemasse



Joseph DÉAGE
Vice-président du SYANE, délégué
aux Travaux sur les réseaux d'énergie
Maire du Lyaud et Vice-président
de Thonon Agglomération



Raymond VILLET
Vice-président du SYANE,
délégué à l'Énergie/Environnement
Maire de Vers, Vice-président de
la Communauté de Communes du
Genevois et Président de Syan'EnR

Les instances délibératives

Le Comité syndical, composé de 99 membres et de 28 suppléants, vote le budget et décide des orientations stratégiques du Syndicat.

Le Bureau, composé de 30 membres, se réunit une fois par mois pour prendre les décisions concernant la commande publique, l'attribution des marchés, les demandes de subventions ou encore les signatures de convention.

Les commissions

Le SYANE dispose de 11 commissions dont 3 administratives et 8 techniques. Leur rôle ? Étudier, analyser et présenter des propositions d'orientations stratégiques et budgétaires dans leurs domaines respectifs. Menées sous la responsabilité d'un Vice-président délégué, elles sont composées d'élus du Comité.

3 COMMISSIONS ADMINISTRATIVES :

- Commission d'Ouverture des Plis (COP)
- Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- Commission consultative des services publics de l'électricité et du gaz

8 COMMISSIONS TECHNIQUES :

- Commission « Administration générale et finances »
- Commission « Travaux sur les réseaux d'énergie »
- Commission « Services publics de la distribution de l'électricité et du gaz »
- Commission « Éclairage public »
- Commission « Énergie/Environnement »
- Commission « Fourniture et achats d'énergie et développement du gaz naturel »
- Commission « Communications électroniques et aménagement numérique »
- Commission « Prospective sur les usages du numérique »

L'Annexe 2 présente les différentes commissions du SYANE et leur rôle.

Retrouvez la liste des élus membres des commissions du SYANE sur www.syane.fr

Zoom sur...

Adhésion des intercommunalités : approbation de la réforme statutaire

En vue de la tenue des élections municipales et communautaires et dans le but de préparer le renouvellement à venir de ses instances, le SYANE a approuvé en décembre 2017 puis en décembre 2019 la révision de ses statuts. Il s'agit pour le Syndicat d'assurer une représentation et un fonctionnement équilibrés de ses instances, tout en tenant compte des nouvelles adhésions des intercommunalités et de l'augmentation de la population en Haute-Savoie. Avec l'affiliation en 2019 de la Communauté de Communes du Genevois et de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, le nombre et la répartition des délégués du SYANE sont amenés à évoluer. Le renouvellement des instances va nécessiter en conséquence la tenue d'un 7^e collège pour permettre le vote des représentants de ces deux intercommunalités aux instances délibératives du SYANE.

Le Comité syndical a donc approuvé, lors du comité du 11 décembre 2019, le projet de réforme statutaire autorisant l'évolution des règles de composition syndicale et de représentation de ses collectivités membres. La réforme met à jour la composition des collèges du Comité et les modalités d'élection des membres du Bureau ainsi que celles du Président. En conséquence, lors du renouvellement des instances, un nombre limité et maîtrisé de membres seront élus pour représenter le Comité puis le Bureau syndical.

Zoom sur...

Inauguration du nouveau siège du SYANE

Vendredi 21 juin 2019, Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, et Jean-Paul AMOUDRY, Président du SYANE – Syndicat des Énergies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie –, ont inauguré le nouveau siège du Syndicat. Étaient également présents : Jean-François CARENCO, Président de la Commission de Régulation de l'Énergie, Pierre LAMBERT, Préfet de la Haute-Savoie, Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental et Pierre BRUYÈRE, Maire de Poisy.

Situé 2107 route d'Annecy à Poisy, le bâtiment de 2 200 m² accueille les 79 agents du Syndicat, ainsi que les élus, dans des conditions de confort et de travail optimales. Les performances énergétiques sont exemplaires avec un chauffage par géothermie, une isolation thermique renforcée et une production d'électricité photovoltaïque en toiture pour couvrir ses besoins en autoconsommation. En été, une protection solaire automatisée a permis de rendre le bâtiment confortable sans aucun dispositif de climatisation ou de rafraîchissement.





Garantir

des services publics
locaux de l'électricité
et du gaz de qualité

Autorité organisatrice et concédante de la distribution publique de l'électricité et du gaz, le SYANE veille à la bonne qualité des réseaux et des services publics locaux de l'énergie, en concertation avec les entreprises locales de distribution et les concessionnaires. Le Syndicat investit, agit et contrôle pour un service public de qualité. L'année 2019 a été marquée par le renouvellement du contrat de concession qui octroie la distribution publique d'électricité à Enedis et la fourniture aux Tarifs Réglementés de Vente à EDF.

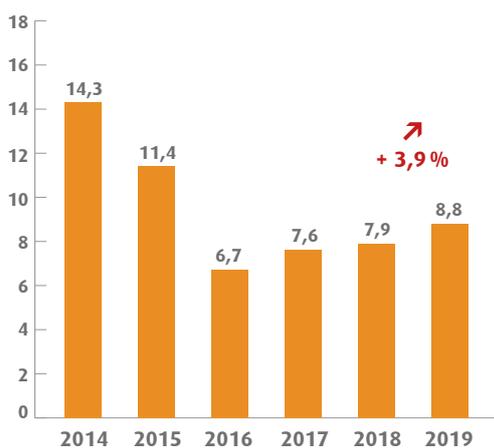
Investir pour des réseaux d'énergie de qualité

En 2019, les opérations d'enfouissement coordonné des réseaux de télécommunications, les dépenses engagées comme le nombre de travaux sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public restent stables par rapport à l'année précédente : 23,5 millions d'euros ont été engagés, dont 12 millions en faveur de l'éclairage public.

Réseaux d'électricité

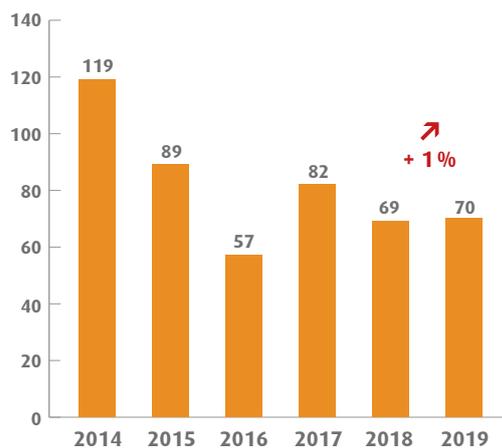
Avec 8,8 millions d'euros engagés en 2019, les investissements sur les réseaux d'électricité sont en légère hausse par rapport à 2018 (+3,9%). Le nombre d'opérations est, quant à lui, sensiblement le même avec 70 opérations contre 69 en 2018 (+1%). On constate une baisse des opérations de renforcement, et une stabilité des opérations de sécurisation et de dissimulation.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES ENGAGÉES SUR LA PÉRIODE 2014-2019 (EN M€)



Moyenne des dépenses annuelles engagées depuis 2014 : 9,5 M€

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPÉRATIONS INCLUANT DES TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ SUR LA PÉRIODE 2014-2019



Moyenne du nombre d'opérations engagées depuis 2014 : 81

Les chiffres du réseau de distribution publique d'électricité

70 opérations

19 renforcements

12 opérations de sécurisation

42 dissimulations

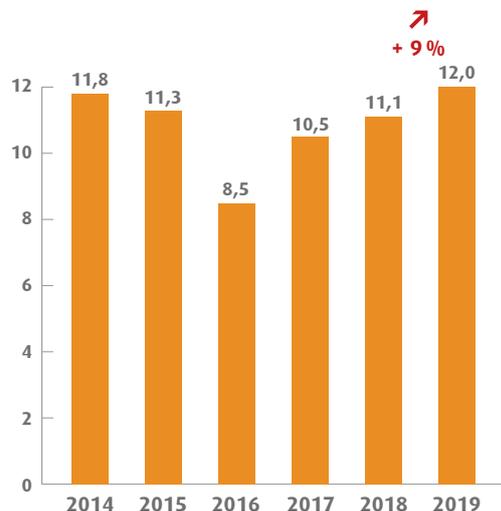
5 extensions

2 autres opérations

Réseaux d'éclairage public

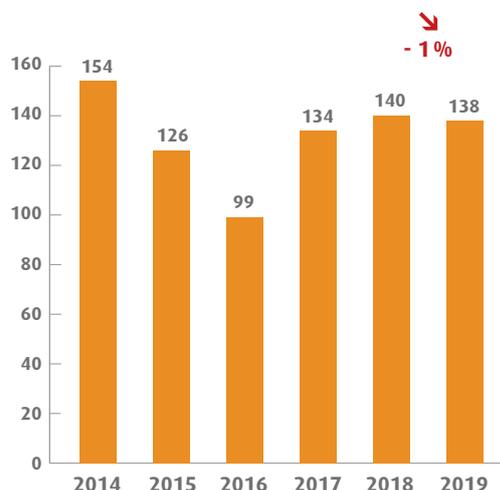
Avec 12 millions d'euros en 2019 contre 11,1 millions d'euros en 2018, les investissements sur les réseaux d'éclairage public sont en hausse. Le nombre d'opérations est en léger recul, avec 138 opérations engagées en 2019 contre 140 en 2018.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES ENGAGÉES SUR LA PÉRIODE 2014-2019 (EN M€)



Moyenne des dépenses annuelles engagées depuis 2014 : 11,2 M€

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPÉRATIONS INCLUANT DES TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LA PÉRIODE 2014-2019

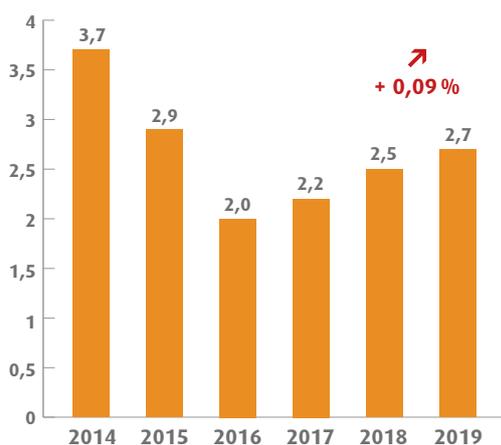


Moyenne du nombre d'opérations engagées depuis 2014 : 136

L'enfouissement coordonné des réseaux de télécommunications

En 2019, 65 opérations d'enfouissement coordonné des réseaux de télécommunication ont été engagées, représentant 2,7 millions d'euros d'investissement.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES ENGAGÉES SUR LA PÉRIODE 2014-2019 (EN M€)



Moyenne des dépenses annuelles engagées depuis 2014 : 3,0 M€



Inauguration de la rénovation énergétique de l'ensemble polyvalent et de la mise en souterrain des réseaux secs à Menthonnex-en-Bornes

Les réseaux de gaz naturel : un développement soutenu par le SYANE

LE PÉRIMÈTRE DES CONCESSIONS GAZ EN 2019

En 2019, le SYANE exerce la compétence « gaz » pour le compte de **112 communes** du département ; aucune nouvelle commune n'a transféré la compétence « gaz » par rapport à 2018. **52 communes sont desservies en gaz naturel** dans le cadre de contrats de concession signés avec GRDF et selon deux régimes différents : 44 sous monopole de desserte exclusive de GRDF, et 8 communes dont la desserte est assurée dans le cadre d'une Délégation de Service Public.

Suite aux 4 études de faisabilité réalisées en 2019, une DSP a été lancée pour Praz-sur-Arly ; Cusy a opté pour un réseau de chaleur plutôt que pour une desserte en gaz ; et Clarafond-Arcine et Chêne-en-Semine étaient en attente de prise de décision sur les suites à donner aux projets.

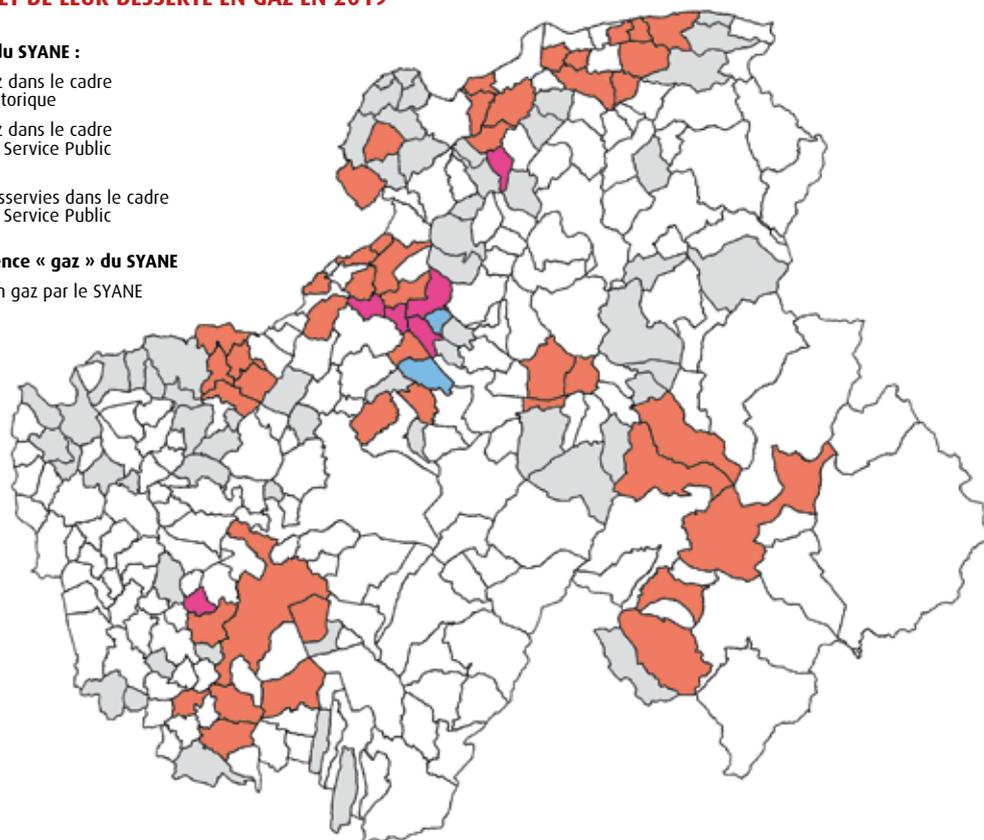
ICARTE DES COMMUNES ET DE LEUR DESSERTE EN GAZ EN 2019

Sous l'autorité organisatrice du SYANE :

- Communes desservies en gaz dans le cadre de contrats de concession historique
- Communes desservies en gaz dans le cadre de contrats de Délégation de Service Public (6+1 en travaux)
- Communes nouvellement desservies dans le cadre de contrats de Délégation de Service Public

Hors périmètre de la compétence « gaz » du SYANE

- Communes non desservies en gaz par le SYANE



LE SYANE S'ENGAGE DANS LE DÉVELOPPEMENT DU GAZ NATUREL :

- En décembre 2019 : **mise en service de l'injection au réseau gaz du biométhane**, produit en station de dépollution des eaux usées Arvéa de la CCPR à Arenthon, dont la desserte a été organisée par le SYANE en 2018.
- Le SYANE continue d'être actif sur le sujet du gaz et du développement coordonné des réseaux de desserte. **Il a participé à l'élaboration d'un guide de l'Ademe sur les Schémas Directeurs des Énergies**, incluant une réflexion méthodologique sur le développement des réseaux de distribution. Au sein d'un comité d'experts, le SYANE a défendu la position des Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie (AODE) départementales, et leur rôle dans la planification énergétique pour mettre les réseaux au service du territoire.
- **La moitié des réseaux de distribution publique du gaz sont cartographiés au sein de la plateforme web Symaginer**, ce qui permet de disposer d'un état des lieux précis des consommations énergétiques. Ce traitement permet le partage d'informations utiles à la planification énergétique pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP) en charge des PCAET et d'engager des perspectives de projets (estimation de l'intérêt technico-économique d'une extension de réseau de distribution ou d'injection d'une unité de production de biométhane dans le réseau actuel).

Programme d'investissements dédié à la qualité des réseaux

Concernant les investissements mobilisés sur les réseaux de la distribution publique d'électricité, le Syndicat s'est engagé dans une politique incitative en réponse à une baisse des investissements portés sur les réseaux électriques de la concession (liée à une baisse de ressources des communes et une perte de maîtrise d'ouvrage du Syndicat en 2014).

Le SYANE a engagé depuis 2014 **un plan d'action global** sur la qualité des réseaux de distribution publique d'électricité et la qualité de fourniture électrique.

En décembre 2018, le Comité a décidé d'engager 1,5 million d'euros pour l'année 2019 au titre de ce plan Qualité, avec une prise en charge à 100 % d'une partie des opérations (1 million d'euros), essentiellement couverte par les crédits du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACÉ). Ces opérations concernent exclusivement les communes rurales.

Les opérations qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité au plan Qualité peuvent être proposées aux communes dans le cadre d'opérations de renforcement classiques ou d'opérations de sécurisation, avec une participation financière communale aux travaux.

En 2020, suite à la signature du nouveau contrat de concession, les investissements sur le réseau public de distribution d'électricité de la concession devront s'inscrire dans une logique partagée avec le concessionnaire : un Schéma Directeur des Investissements (horizon 30 ans), des Programmes Pluriannuels d'Investissement (horizon 5 ans) et des programmes annuels.

Zoom sur...

Les trois objectifs du Schéma Directeur des Investissements (SDI)

Le SDI pour lequel le SYANE est contributeur à travers les investissements qu'il réalise sous sa propre maîtrise d'ouvrage prévoit :

- 1 - La résorption des fils nus aériens en Basse Tension ;
- 2 - Le maintien d'un faible nombre de clients en sous-tension ;
- 3 - La baisse du temps de coupure annuel.

En 2020, le SYANE va engager 1,5 million d'euros répartis de la façon suivante :

- Un plan d'investissements pour la qualité des réseaux : 750 000 euros pour des opérations financées à 100 % par le SYANE. Cela concerne principalement des opérations de renforcement dans la poursuite du travail d'amélioration de la qualité en milieu rural, sur des secteurs nouveaux ou nécessitant une adaptation aux charges de transformateurs. Ces travaux sont financés essentiellement par le FACÉ. Les critères de sélection sont fixés par la commission Travaux et validés par une délibération du Bureau syndical. Ils incluent la contribution aux objectifs du Schéma Directeur des Investissements contractualisée dans le nouveau contrat de concession.
- Un plan de sécurisation : 750 000 euros dédiés à la poursuite de la démarche de plan de sécurisation des réseaux Basse Tension (BT) aériens nus (en rural et en urbain). La participation du SYANE pour ce programme s'élève à 80 %. En 2018, ce dernier était dédié aux faibles sections. Il a été proposé de l'élargir à tout le réseau BT aérien nu, quelle que soit sa section, avec un taux de participation du SYANE fixé à 60 % pour l'urbain et 80 % pour le rural.

Ce programme a pour ambition cible la résorption du réseau BT aérien nu en rural à 100 % sous 20 ans, et en urbain (en complément des efforts d'Enedis) à 100 % sous 30 ans.

Les secteurs sont identifiés dans le cadre d'une démarche concertée avec le gestionnaire de réseau Enedis.

Contrôler et agir pour un service public et une fourniture d'énergie de qualité

Contrôler la distribution publique d'électricité et de gaz

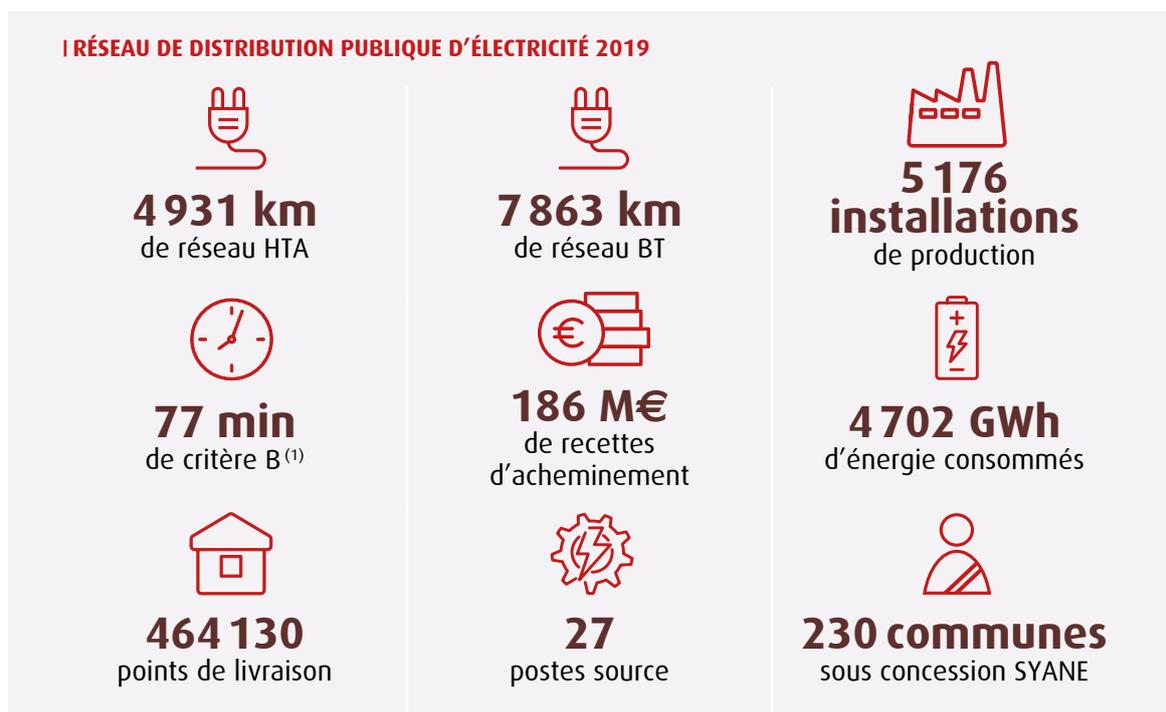
CONTRÔLE DE LA CONCESSION DÉPARTEMENTALE D'ÉLECTRICITÉ

Le SYANE est l'autorité organisatrice et concédante de la distribution publique d'électricité et de la fourniture aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV) pour 230 communes de la Haute-Savoie.

Signé en 2004, le contrat de concession départemental délègue la distribution publique d'électricité à Enedis, et la fourniture aux Tarifs Réglementés de Vente à EDF.

• Les principales conclusions du rapport de contrôle électricité 2019 (sur les données 2018) :

L'audit annuel s'est déroulé les 24 et 25 septembre 2019. Le contrôle est réalisé par les agents assermentés du SYANE et un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AEC).



(1) Le critère B est un indicateur qui permet d'évaluer la continuité de l'alimentation. Il mesure le temps, exprimé en minutes, pendant lequel un client alimenté en Basse Tension est en moyenne privé d'électricité, quelle que soit la cause de l'interruption de fourniture.

• Conclusion

En 2019, les discussions avec Enedis en amont de la signature du nouveau contrat de concession ont permis au SYANE d'avoir accès à de nouvelles données afin d'établir un diagnostic de la distribution de l'électricité et des réseaux en Haute-Savoie. Ce diagnostic a été réalisé de façon concertée avec le concessionnaire Enedis et sera un atout dans le partage d'une politique commune d'investissements sur les réseaux. Les données obtenues permettent notamment de mieux localiser les ouvrages et d'avoir une meilleure connaissance de leurs origines et de leurs financements. Des données plus précises sur les coupures ont également été fournies.

L'année 2019 a aussi été marquée par des modifications au niveau national des modèles de calcul d'Enedis du nombre de Clients Mal Alimentés (CMA). Le SYANE a pu constater une nette augmentation du nombre de CMA (de 850 à plus de 3 000). Ce nouveau modèle de calcul intègre les producteurs et les données émanant des compteurs Linky.

Le SYANE a ciblé son contrôle annuel sur le suivi du déploiement du compteur Linky (mission spécifique) ainsi que sur l'analyse des changements comptables effectués par Enedis (changements de catégories, localisation des colonnes montantes...). Le Syndicat reste vigilant sur le niveau d'investissements délibérés réalisé par Enedis (en baisse en 2018), le niveau du critère B (temps de coupure) et le nombre élevé de contraintes sur le réseau HTA.

En 2020, dans l'objectif d'approfondir son analyse des nouvelles données transmises par Enedis, le SYANE axera son contrôle sur les sujets suivants :

- L'analyse des origines des financements des ouvrages ;
- L'analyse de chantiers de renouvellement (et le traitement comptable associé).

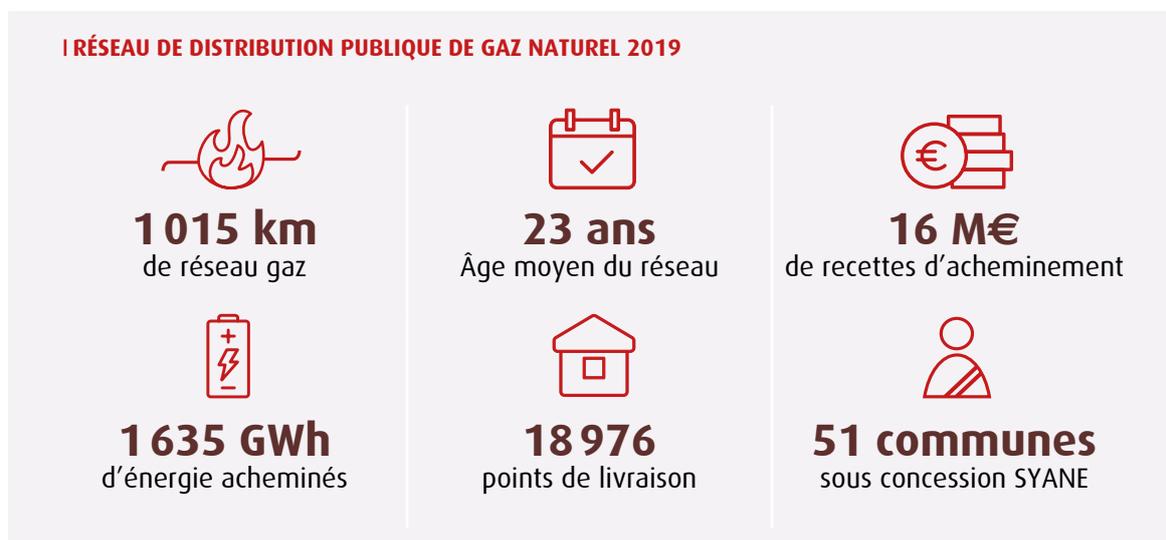
CONTRÔLE DES CONCESSIONS GAZ

Le SYANE est l'autorité concédante et organisatrice du service public de distribution de gaz naturel. Il assure le contrôle des concessions pour les communes desservies en gaz.

Le SYANE a audité le concessionnaire GRDF le 9 juillet 2019, sur les données 2018. Cet audit portait sur les 50 communes desservies en gaz naturel en 2018.

• Les principales conclusions du rapport de contrôle

L'audit annuel des concessions s'est déroulé le 9 juillet 2019 et portait sur le contrôle des données 2018 (bilan patrimonial, technique et comptable). Le contrôle est réalisé par les agents du SYANE et un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage (Naldeo).



• Conclusion

2018 a été une année d'évolution importante du périmètre des concessions de distribution publique du gaz pour le SYANE : le nombre de points de consommation et les quantités de gaz acheminées ont doublé avec l'intégration des réseaux de la commune nouvelle d'Annecy.

En 2019, le SYANE a ciblé son contrôle de concession annuel sur l'actualisation du tableau de bord des concessions. Celui-ci recense les indicateurs fondamentaux de performance du service public de distribution du gaz (analyse technique, financière et comptable ou encore qualitative du service) et permet de faire un état des lieux annuel des concessions.

Pour cela, le SYANE a analysé l'ensemble des données communiquées par le concessionnaire.

Globalement, le réseau présente des caractéristiques fiables ; les indicateurs de suivi d'exploitation par GRDF sont satisfaisants.

Le SYANE, qui suit la maintenance réalisée sur les réseaux, a constaté que les informations transmises par le concessionnaire ne sont pas assez précises. GRDF s'est engagé à communiquer au Syndicat davantage d'éléments sur ce sujet en 2020. Le SYANE a relevé également un certain nombre de données techniques manquantes dans les inventaires transmis. Ces deux points d'amélioration seront abordés lors du contrôle 2020.

• Perspectives 2020

Un nouveau modèle de cahier des charges de concession est actuellement en cours de discussion au niveau national, sous l'égide de la FNCCR. Ce nouveau modèle devrait certainement être finalisé et publié courant 2020. Une réflexion sera alors engagée par le SYANE sur l'opportunité de recourir à ce nouveau modèle, dans le cadre de négociations avec GRDF.

Contrôler la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Électricité

À la fin 2019, le SYANE perçoit, contrôle et reverse une partie de la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Électricité (TCCFE) pour 228 communes du département. Le Syndicat a contrôlé et collecté près de 17,2 millions d'euros (cumul de la part EDF et de celle des 40 fournisseurs alternatifs) ; 85,7 % de la taxe collectée a été reversée à la majorité des communes. Le taux est fixé à 92,5 % pour 4 des communes ayant conservé leur compétence « éclairage public ».

La taxe collectée auprès du fournisseur historique EDF représente 13,8 millions d'euros du montant total de la TCCFE sur 2019, soit 86 %. Le nombre de fournisseurs alternatifs est passé de 38 en 2018 à 40 fin 2019.

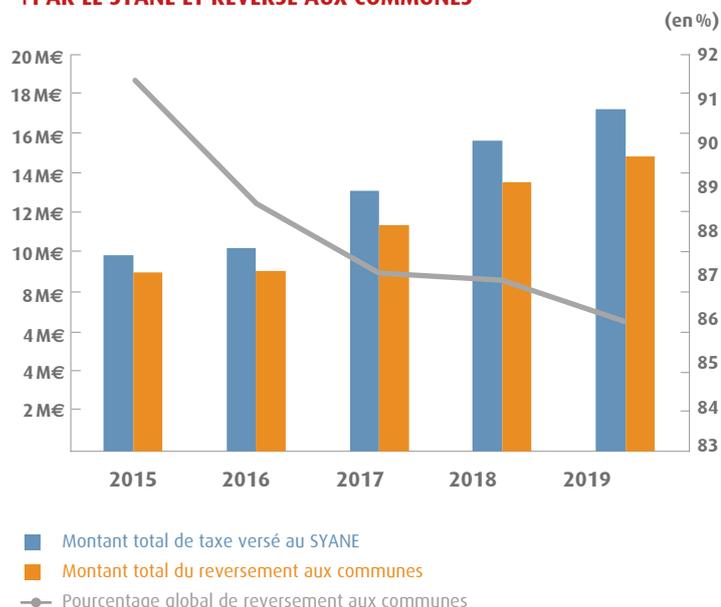
Tarifs en vigueur :

En 2019, les consommations professionnelles sont taxées à hauteur de :

- 0,76 euro/MWh pour les puissances souscrites inférieures ou égales à 36 kVA ;
- 0,25 euro/MWh pour les puissances souscrites supérieures à 36 kVA et inférieures ou égales à 250 kVA.

Les consommations non professionnelles (ménages, établissements publics, collectivités territoriales) sont taxées à hauteur de 0,76 euro/MWh.

ÉVOLUTION DU MONTANT DE LA TCCFE PERÇU PAR LE SYANE ET REVERSÉ AUX COMMUNES



Un nouveau contrat de concession pour la distribution publique d'électricité

Après deux ans de négociations, les termes du nouveau contrat de concession qui octroie la distribution publique d'électricité à Enedis et la fourniture aux Tarifs Réglementés de Vente à EDF ont été approuvés par les parties contractantes fin 2019. Concédé pour une durée de 30 ans, le contrat poursuit deux objectifs majeurs : renforcer la qualité du service public d'électricité et soutenir la transition énergétique en Haute-Savoie au service du territoire et des usagers.

Cet accord, basé sur un partenariat favorisant plus de proximité et de partage d'informations, prend en compte les récents enjeux de la transition énergétique, dont les réseaux électriques intelligents, la mobilité durable et la maîtrise de la demande d'électricité. Le renouvellement du contrat offre une visibilité et des garanties accrues pour les investissements sur le réseau de distribution publique d'électricité avec des engagements à 15 et 30 ans.

Dans les faits, il s'agira de consolider la qualité de fourniture de l'électricité, en particulier de diminuer le temps de coupure par usager et de sécuriser les réseaux au regard des risques présents sur le territoire, notamment les risques climatiques. Enfin, les termes du contrat concrétisent les principes auxquels le SYANE, Enedis et EDF sont attachés – l'égalité de traitement, la péréquation et la solidarité –, et contribuent à ancrer davantage la mission de service public modernisé de la distribution et de la fourniture d'électricité. La signature effective du nouveau contrat aura lieu début 2020.

 Durée du contrat 30 ans	 230 communes de Haute-Savoie	 13 000 km de réseau	
 1,1 Md€ de valeur brute des ouvrages	Programme d'investissements sur cinq ans		 75 min/an Réduction du temps de coupure moyen par abonné (objectif 2035)
	30 M€ financés par Enedis	7 M€ financés par le SYANE	

Optimiser les achats d'énergie

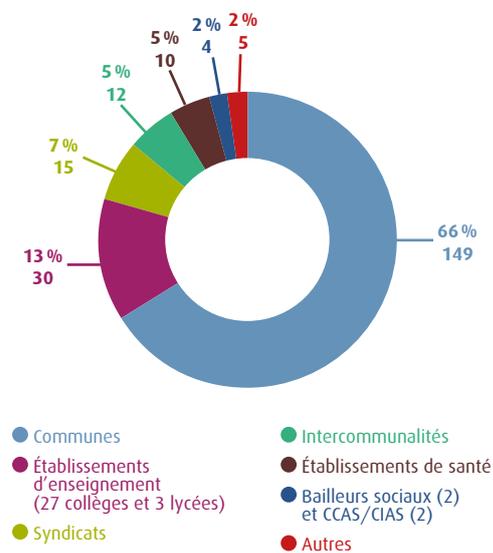
Depuis 2014, le SYANE coordonne deux groupements de commandes pour aider les communes et établissements publics à maîtriser leurs coûts d'achat d'électricité et de gaz, et disposer d'un niveau de service important en termes de fourniture d'énergie.

En 2019, la promulgation de la loi Énergie-Climat début novembre a confirmé la fin des « tarifs bleus » pour les entreprises et collectivités locales et a abouti à de nouvelles dispositions pour les TRV. Par ailleurs, un nouveau marché a été attribué au fournisseur de gaz Eni Gas & Power pour une durée de 36 mois.

Achat groupé d'électricité

Un 2^e appel d'offres a été attribué le 29 mai 2018 à la société Enalp pour la période allant du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2021. Ce marché a été alloué en 3 lots, selon les typologies de listes et de gestionnaires de réseau. Le groupement achète actuellement plus de 145 GWh d'électricité annuels, pour près de 1 700 sites de consommation ; 67 membres ont fait le choix de prendre de l'électricité 100% renouvelable pour leurs sites, ce qui représente plus de la moitié du groupement de commandes.

RÉPARTITION DES ADHÉRENTS DU GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ (2018-2021)



La fin des TRV entérinée par la loi Énergie-Climat

Les Tarifs Réglementés de Vente (TRV) pour la fourniture d'électricité ont été supprimés fin 2015 pour les sites ayant une puissance souscrite supérieure à 36 kVA (anciens « tarif jaune » et « tarif vert »). La loi Énergie-Climat, promulguée le 8 novembre 2019, confirme la fin des « tarifs bleus » pour les entreprises et collectivités locales sous certaines conditions d'effectif et de chiffre d'affaires. Les collectivités sont concernées, et devront donc souscrire une offre à prix de marché en ayant recours aux procédures de commande publique (procédures prévues par le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Dans ce contexte, le SYANE, qui coordonne depuis 2015 un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité, organise un nouvel accord-cadre groupé pour les collectivités et établissements publics de Haute-Savoie qui le souhaiteraient, afin d'assurer la fourniture d'électricité pour les sites inférieurs à 36 kVA à compter du 1^{er} janvier 2021. L'accord-cadre sera publié dès le printemps 2020.

Achat groupé de gaz naturel : attribution du marché à Eni Gas & Power

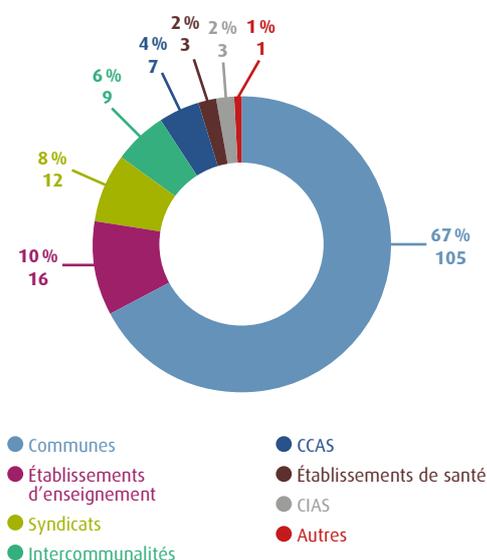
Après deux marchés, en 2014 pour la période 2015-2017 et en 2016 pour la période 2017-2019, le SYANE a relancé un 3^e appel d'offres pour la période 2019-2022. Ce dernier a été attribué le 21 mai 2019 au fournisseur de gaz Eni Gas & Power (2^e fournisseur de gaz en France).

Avec ce nouveau marché, le SYANE – en partenariat avec le SDES (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie) – continue à faire bénéficier les collectivités d'une fourniture d'énergie au meilleur prix, avec une qualité de service optimale.

Au total, 156 collectivités sont adhérentes au groupement de commandes d'achat de gaz naturel sur les territoires de la Haute-Savoie et de la Savoie, représentant environ 1 250 points de comptage.

La fourniture de gaz naturel a commencé le 1^{er} septembre 2019. Une réunion d'information à destination des adhérents a eu lieu le 16 septembre 2019.

RÉPARTITION DES ADHÉRENTS DU GROUPEMENT D'ACHAT DE GAZ (2019-2022)





Le SYANE, acteur opérationnel en faveur de la transition énergétique

Le SYANE poursuit ses actions concrètes en faveur de la transition énergétique en Haute-Savoie. Réseaux de chaleur, réseaux d'éclairage public, efficacité et planification énergétiques, énergies renouvelables, le Syndicat propose des services mutualisés et des projets structurants dans tous les domaines de l'énergie. Depuis 2018, la régie Syan'Chaleur et la SEM Syan'EnR s'investissent quant à elles dans la production d'énergies renouvelables.

Maîtriser la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

Connaître son patrimoine bâti : Arthaz-Pont-Notre-Dame

En 2019, le SYANE a réalisé des audits énergétiques globaux au sein de 46 bâtiments répartis sur 12 collectivités : **Communauté de Communes Pays d'Évian – Vallée d'Abondance, Marnaz, La Balme-de-Thuy, Villard-sur-Boège, Taninges, Allinges, Morillon, Thonon Agglomération, Veigy-Foncenex, Arthaz, Les Clefs et La Clusaz**. Ces études permettent aux communes d'évaluer les consommations énergétiques de leur patrimoine bâti et d'identifier les actions de rénovation énergétique prioritaires. Montant total des audits : près de 75 000 euros.

Zoom sur...

L'accompagnement de la démarche d'autoconsommation collective de la CCG



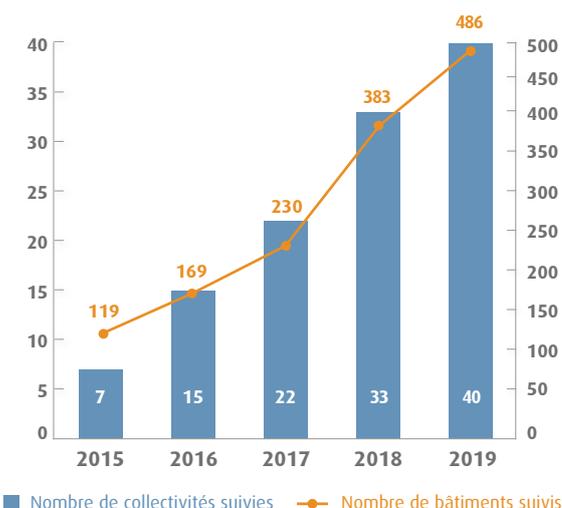
Grâce au service de conseil en énergie, le SYANE accompagne la Communauté de Communes du Genevois dans ses 3 projets d'installations photovoltaïques en autoconsommation collective (concerne le gymnase de Valleiry et les bâtiments Athéna et Héra de la CCG à Archamps). Contrairement aux installations solaires en revente totale, l'autoconsommation est une forme de production/consommation d'énergie de

plus en plus plébiscitée par les communes. Si les projets en autoconsommation individuelle sont courants aujourd'hui, l'autoconsommation collective en est encore à ses débuts. Les collectivités souhaitant développer ce type de projet ont besoin d'une assistance technique. Pour cela, le Conseiller Énergie du SYANE accompagne la collectivité dans ses démarches auprès d'Enedis, et sur le suivi et l'optimisation des installations pendant les premières années de fonctionnement.

Agir avec le Conseiller Énergie du SYANE

En 2019, 8 collectivités ont adhéré au service de conseil en énergie. Les communes **d'Allinges, Morillon, Arthaz-Pont-Notre-Dame, Vers, Veigy-Foncenex, Fillière, La Clusaz, ainsi que Thonon Agglomération**, sont désormais accompagnées par un Conseiller Énergie du SYANE dans le développement de leur politique de maîtrise de l'énergie. En 4 ans, le nombre d'adhérents au service a fortement augmenté, passant de 15 en 2015 à 40 en 2019. Le nombre de bâtiments suivis s'élève à 486 sur la période 2015-2019. La volonté des collectivités et de leurs groupements d'agir en faveur de la transition énergétique ne se dément pas et s'accroît au fil des années.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ADHÉRENTS AU SERVICE DE CONSEIL EN ÉNERGIE DU SYANE ENTRE 2015 ET 2019



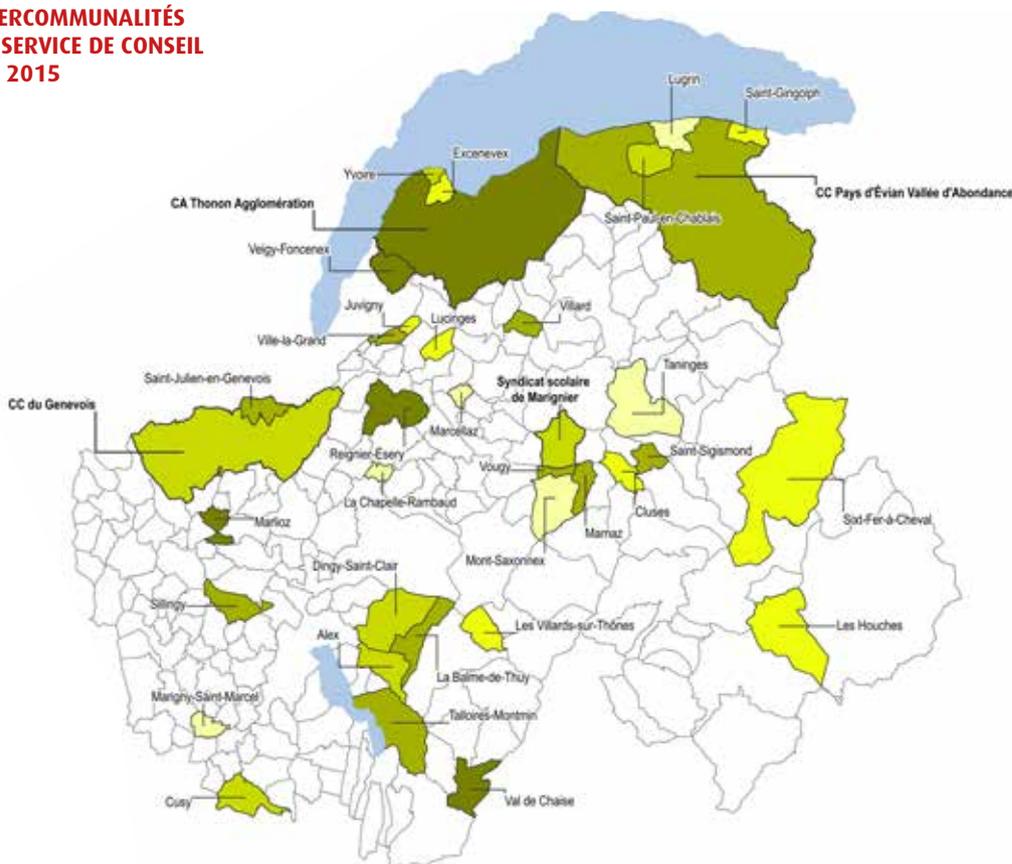
COMMUNES OU INTERCOMMUNALITÉS AYANT ADHÉRÉ AU SERVICE DE CONSEIL EN ÉNERGIE DEPUIS 2015

Année d'adhésion :

- en 2019
- en 2018
- en 2017
- en 2016
- en 2015

□ EPCI ayant adhéré

42 communes ou intercommunalités ont adhéré au service dont 12 en 2019 (+ 38 %)



Entreprendre des projets de rénovation énergétique performants

Acteur opérationnel en faveur de la transition énergétique, le SYANE conduit une politique énergétique dynamique, et développe depuis de nombreuses années des actions pour accompagner les collectivités territoriales et leur groupement dans la maîtrise de leurs consommations d'énergie.

Depuis 2012, le SYANE a accompagné 78 lauréats en apportant un soutien technique et une participation financière de 4,9 millions d'euros à la réalisation des projets énergétiques ambitieux portés par les communes, syndicats et intercommunalités de Haute-Savoie.

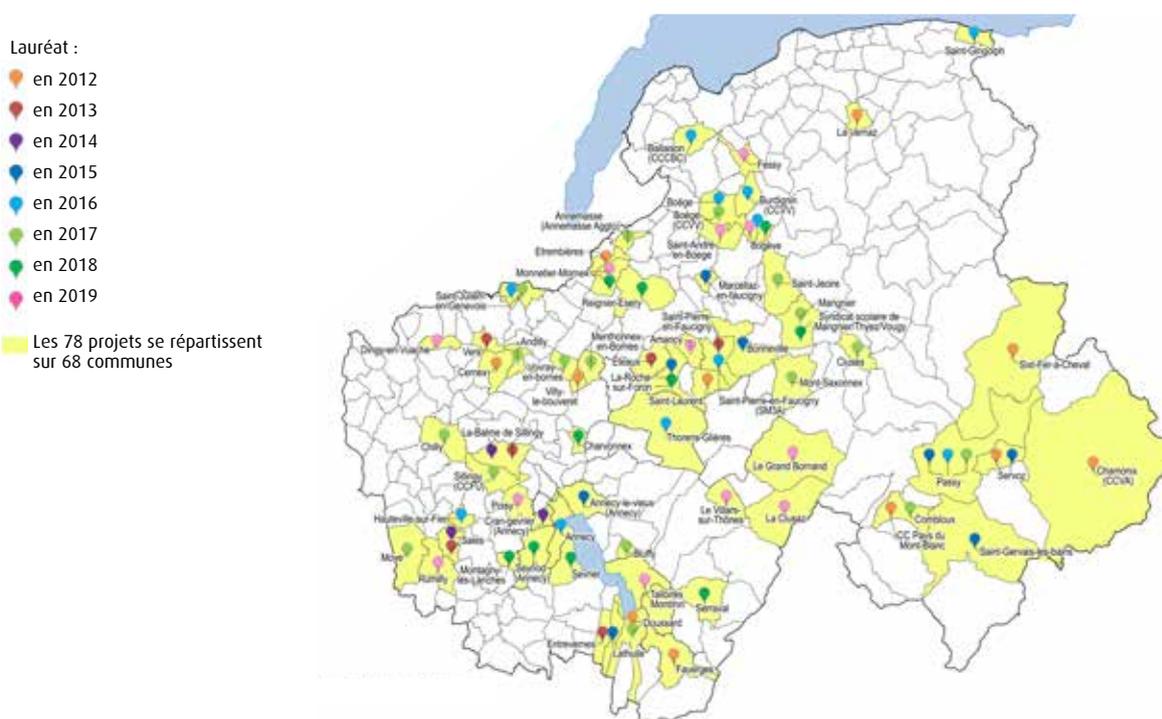
LES LAURÉATS DE L'APPEL À PROJETS 2019

Pour la 8^e édition de l'appel à projets « Rénovation énergétique des bâtiments publics », les élus du Comité du SYANE ont retenu 12 projets qui bénéficieront d'une subvention du Syndicat de près de 839 000 euros. Les critères de sélection tiennent compte de la performance, de la qualité et de l'exemplarité en matière énergétique de chaque projet (taux d'économies d'énergie réalisées, postes de rénovation permettant la maîtrise des consommations énergétiques, rejet évité de tonnes de CO₂, etc.). Les rénovations énergétiques de ces 12 projets lauréats permettront d'éviter l'émission de 400 tonnes de CO₂ chaque année.

• Les lauréats de l'édition 2019 :

- Commune d'Amancy : école élémentaire
- Commune de Bogève : mairie
- Commune de Dingy-en-Vuache : groupe scolaire
- Commune de Fessy : salle multi-activités
- Commune de La Clusaz : Espace aquatique
- Commune du Grand-Bornand : Maison Augusta
- Commune de Monnetier-Mornex : ancienne chapelle
- Commune de Poisy : Espace associations
- Commune de Rumilly : gymnase de Clergeon
- Commune de Talloires-Montmin : La Savoyarde
- Commune de Saint-André-de-Boège : salle des fêtes
- Commune des Villards-sur-Thônes : salle des fêtes

APPELS À PROJETS « RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE BÂTIMENTS PUBLICS » : 78 PROJETS SOUTENUS DEPUIS 2012



Les appels à projets en chiffres :

DEPUIS 2012		EN 2019	
27,4 M€ HT	Montants totaux cumulés de travaux éligibles	12 projets lauréats	Montant total de travaux éligibles
4,9 M€	Subventions totales cumulées du SYANE	4,4 M€	Subvention totale du SYANE
2 349 tonnes	de CO ₂ évitées chaque année	838 829 €	de CO ₂ évitées chaque année
8,4 GWh	d'économies annuelles estimées	400 tonnes	d'économies annuelles estimées
		2,1 GWh	

L'AVANCEMENT DES TRAVAUX DES PROJETS LAURÉATS DES ÉDITIONS PRÉCÉDENTES

Le SYANE accompagne les lauréats des appels à projets du diagnostic énergétique jusqu'au suivi de consommations après travaux :

• Comparer la déperdition énergétique avant et après travaux

Trois thermographies ont été réalisées en 2019 dans le cadre des appels à projets « Rénovation énergétique des bâtiments publics » :

- Le centre de loisirs de la Bergue de l'agglomération d'Annemasse (avant travaux)
- Le groupe scolaire du CEP d'Annecy (avant travaux)
- La mairie de Vers (après travaux)

• Suivre l'évolution des consommations énergétiques après travaux

Trois bâtiments rénovés ont fait l'objet d'un suivi de consommation avant (n-1) et après travaux (n+2) en 2019 :

- La Maison des associations de Sales : baisse constatée des consommations de 26 %, soit 22 903 kWh/an après rénovation contre 30 980 kWh/an avant rénovation
- L'ancienne mairie-école de Sales : baisse constatée des consommations de 84 %, soit 29 638 kWh/an après rénovation contre 187 530 kWh/an avant rénovation
- L'école de Chedde à Passy : baisse constatée des consommations de 48 %, soit 102 227 kWh/an après rénovation contre 197 000 kWh/an avant rénovation

• Les bâtiments achevés en 2019

- Boège : aménagement de la salle polyvalente en cantine scolaire
- Passy : groupe scolaire de l'Abbaye et école maternelle du Plateau d'Assy
- Menthonnex-en-Bornes : salle polyvalente
- Vovray-en-Bornes : réaménagement de la salle polyvalente en réfectoire
- Bogève : Coopérative de Bogève
- La Roche-sur-Foron : école Mallinjoud
- Monnetier-Mornex : Maison des associations



Rénovation de la salle polyvalente de Menthonnex-en-Bornes



Rénovation de la Coopérative de Bogève

Valoriser ses Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

Durant l'année 2019, le SYANE a valorisé un volume total de 173,7 GWhc, représentant 1 584 353 euros.

Parmi ce volume global :

- 9,6 GWhc liés à l'éclairage public (87 745 euros) ;
- 38,5 GWhc des appels à projets Énergies SYANE (350 796 euros) ;
- 3,2 GWhc des actions inhérentes au service de conseil en énergie et non subventionnées par l'Ademe (28 678 euros) ;
- 121,4 GWhc liés au programme CEE TEPCV (1 108 671 euros) dont 71,3 GWhc pour des communes suivies par un CEP (651 590 euros) ;
- 1 GWhc lié aux conventions de regroupement de CEE (8 463 euros).

1 312 388 euros ont été reversés aux collectivités.

171,5 GWhc ont été générés par le SYANE en 2019, soit l'équivalent de 11 dépôts effectués par le SYANE ou par les syndicats d'énergie d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour rappel, depuis 2014, les syndicats d'énergie de la région mutualisent le dépôt de Certificats d'Économies d'Énergie pour faciliter leur valorisation.

Développer les énergies renouvelables

Électrifier les sites isolés

En 2019, le Syndicat a poursuivi sa politique d'électrification des sites isolés, ayant pour objectif d'alimenter en électricité renouvelable des sites trop éloignés du réseau de distribution d'électricité. Cette action, soutenue financièrement par le FACÉ, fait l'objet d'un financement à hauteur de 80 % du montant d'investissement par le SYANE, le reste étant à la charge du bénéficiaire.

Le SYANE a obtenu en 2019 un accord du FACÉ pour la modernisation de l'installation de production d'électricité de l'auberge de Cenise, sur la commune de Glières-Val-de-Borne. L'auberge bénéficiera courant 2020 de 8 kWc de panneaux photovoltaïques installés sur sa toiture, qui permettront de couvrir la majorité de ses besoins en électricité.

Produire à partir d'énergies renouvelables - Syan'EnR

En 2018, le SYANE a confirmé son engagement dans le développement des énergies renouvelables par son investissement dans la Société d'Économie Mixte Syan'EnR, dont il est actionnaire majoritaire (70 %) aux côtés de ses partenaires ESSPROD, RETPROD et SIPEnR. Cette structure a pour vocation la construction, le financement, le développement et l'exploitation d'installations de production d'énergies à partir de ressources locales renouvelables.



L'activité de Syan'EnR a poursuivi son essor en 2019 avec la concrétisation d'un projet photovoltaïque sur le groupe scolaire de Margencel. La commune a en effet confié à Syan'EnR la construction et l'exploitation d'une centrale de 55 kWc en toiture du nouveau bâtiment, avec une injection de la totalité de l'électricité produite sur le réseau de distribution d'électricité. Cette installation doit être mise en service fin 2020.

Concernant la production d'hydroélectricité, Syan'EnR a notamment accompagné la commune de Saint-Gingolph en vue d'une prise de participation dans la société de projet pour l'exploitation hydroélectrique de la Morge, avec un ouvrage d'une puissance de 2,5 MWc. Les discussions avec la société de projet devraient permettre à Syan'EnR et à la commune de devenir actionnaires de la société HydroMorge courant 2020.

Syan'EnR s'est également associée à certains opérateurs privés dans l'étude de projets d'une puissance inférieure à 4,5 MW, dans un cadre fortement concurrentiel. Les premiers résultats des mises en concurrence devraient être connus en 2020.

Syan'Chaleur : une nouvelle régie pour la construction et l'exploitation de réseaux de chaleur

Syan'Chaleur a été créée par le SYANE suite à la prise de compétence optionnelle « réseaux publics de chaleur et de froid ». Cette structure a pour vocation de produire et distribuer de la chaleur à partir de chaufferies collectives et de réseaux de chaleur. Sa création permet la prise en charge des activités de vente de la chaleur auprès des usagers, et la proposition d'une offre de service public à prix coûtant.

En 2019, deux projets ont fait respectivement l'objet d'une attribution de marché pour l'un et d'une consultation pour l'autre.

Le marché global de performance du réseau de chaleur de Saint-Jeoire, représentant 1,3 million d'euros d'investissements, a été attribué à Engie. Ce dernier endosse la construction de la chaufferie et de son réseau de chaleur, et se charge de son exploitation (49 602 euros de charges annuelles, hors remboursement de l'emprunt). Cette chaufferie alimentera les bâtiments communaux suivants : le gymnase, les écoles maternelle et primaire, le collège et des logements sociaux, ainsi qu'un projet de construction d'une salle des fêtes.

L'objectif de ce réseau de chaleur est de garantir un coût d'énergie compétitif pour les clients, tout en développant l'utilisation d'une énergie locale, renouvelable et peu émettrice de gaz à effet de serre.

1 243 mètres de réseau de chaleur
500 kW de puissance de la chaudière bois
1 775 MWh/an d'énergies d'origine renouvelable (bois énergie approvisionné dans un rayon de 35 km)

83 % de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, soit 325 tonnes de CO₂ évitées
89 817 € d'achat annuel de combustible
182 702 € de recettes annuelles liées à la vente de chaleur

La consultation en vue de la réalisation du réseau de chaleur d'Ambilly et de Ville-la-Grand, qui ont transféré la compétence au SYANE, a été lancée. Le réseau de chaleur se situe sur la ZAC Étoile et les quartiers environnants. Fin du projet estimée pour 2027.

12 395 MWh par an de chaleur livrée
+ de 85 % des besoins couverts par le bois énergie, soit environ 4 200 tonnes/an
2 560 tonnes de CO₂ évitées par an
2 chaudières bois
de **1 720 kW** et **530 kW**

Réseau d'environ **5 300 ml**, avec quelque 45 sous-stations
Un investissement de l'ordre de **8 M€ HT**
Une subvention de l'Ademe estimée à **2,2 M€**
Un objectif de prix moyen de la chaleur souhaité à **83 € TTC/MWh (+/- 4%)**



Aider les collectivités dans leur décision de mobiliser les ressources du territoire

Le SYANE pilote depuis 2019 une étude géothermique de préfaisabilité pour la création d'un réseau de chaleur sur l'agglomération d'Annecy. Une convention de partenariat a été établie, pour 2 ans, avec la ville d'Annecy et le Grand Annecy, avec un financement apporté à 70 % par le SYANE. Le périmètre géographique concerné par ce projet comprend le centre hospitalier, Cran-Gevrier et les zones des Romains et du Stade, ce qui correspond à l'alimentation d'environ 6 000 équivalent logements.

L'université Savoie Mont Blanc a été missionnée par le SYANE pour établir une cartographie hydro-géologique du sous-sol afin d'évaluer la probabilité de présence d'un aquifère à une profondeur d'environ 2 km pour une température proche de 70°C. Si cette probabilité est avérée, la cartographie sera complétée d'une composante dynamique afin de déterminer l'incidence d'un éventuel forage sur le comportement du sous-sol.

Début 2020, un bureau d'étude sera missionné pour préciser les modalités opérationnelles de réalisation d'un tel projet, afin de permettre aux trois partenaires de l'étude de décider des suites à donner au projet.

Les études menées jusqu'ici par le SYANE représentent une mine d'informations potentiellement duplicables sur le bassin genevois.



Dans le cadre des études, visite d'un forage pilote à Lully menée par les Services industriels de Genève

Accompagner la planification et la prospection énergétique

En 2019, le SYANE a poursuivi l'accompagnement des intercommunalités à la réalisation de leurs politiques énergétiques de territoire. Dans cette perspective, le Syndicat a continué le développement d'une application web sophistiquée et mutualisée, et maintenu ses actions de diagnostic et de conseil pour les bâtiments publics, ou encore de maintenance et de rénovation de l'éclairage public.

Accompagner les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP) dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

En 2019, 8 conventions de partenariat sont engagées avec le SYANE pour la réalisation d'un Plan Climat Air Énergie Territorial. Il s'agit de Thonon Agglomération, des Communauté d'Agglomération du Grand Annecy, Communauté de Communes Pays d'Évian – Vallée d'Abondance, Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes, Communauté de Communes Arve et Salève, Communauté de Communes du Genevois, Communauté de Communes du Pays Rochois et Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc.

Après avoir réalisé 5 diagnostics portant sur ces domaines de compétences – coordination des réseaux de distribution publique d'électricité, de gaz naturel, de chaleur, analyse des consommations énergétiques du patrimoine public bâti et de l'éclairage public, infrastructures de recharge pour la mobilité électrique, évaluation de potentiels de production d'énergies renouvelables –, le SYANE a contribué à élaborer le plan d'action des territoires.

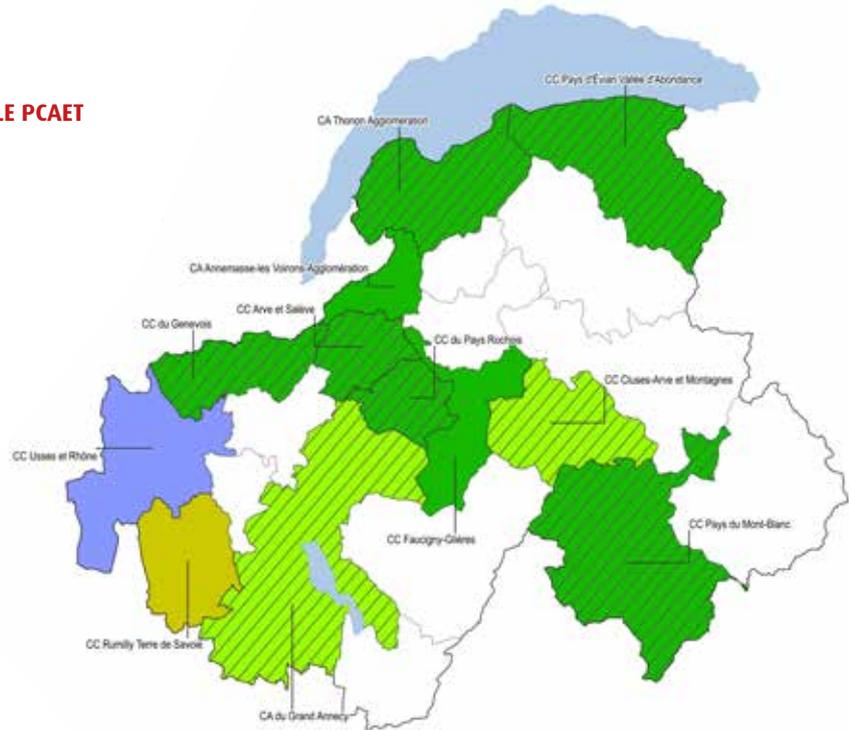
Les principales actions qui devront être réalisées dans les 6 prochaines années, et pour lesquelles le SYANE est contributeur, sont :

- La planification énergétique :
 - > Réalisation de Schéma Directeur des Énergies
 - > Schéma Directeur de Développement des Réseaux de Chaleur
- La rénovation ou le suivi énergétiques du patrimoine public :
 - > Accompagnement des collectivités par un Conseiller Énergie
 - > Proposition de Programme Pluriannuel d'Investissement pour rénover le patrimoine public des collectivités
- La stratégie de l'éclairage public :
 - > Élaboration d'une stratégie ou d'un plan lumière
 - > Élaboration d'une stratégie d'extinction des lumières
- Le développement des énergies renouvelables :
 - > Étude de potentiel (géothermie, hydroélectricité, méthanisation, solaire...)
 - > Réalisation de projet, notamment de solaire photovoltaïque (avec Syan'EnR)
- La poursuite du développement de la mobilité bas carbone :
 - > Poursuite et suivi du déploiement des bornes de recharge électrique
 - > Étude du développement d'une filière bioGNV
- Le renforcement du lien urbanisme-énergie :
 - > Renforcer la prise en compte des enjeux climat-air-énergie dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme

Pour rappel, en Haute-Savoie, 11 Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre, comptant plus de 20 000 habitants, sont dans l'obligation de réaliser un PCAET suite à la Loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte. Un EPCI-FP non obligé, la Communauté de Communes Arve et Salève, a également décidé volontairement de se lancer dans une démarche de réalisation d'un PCAET, en coordination avec le Pôle métropolitain.

PARTENARIAT ET AVANCEMENT DES INTERCOMMUNALITÉS POUR LE PCAET

- EPCI-FP non concerné par l'obligation de réaliser un PCAET
- EPCI-FP dont le PCAET est en cours de réalisation
- EPCI-FP dont le PCAET est approuvé
- EPCI-FP dont le PCAET est non démarré
- EPCI-FP ayant signé une convention de partenariat avec le SYANE



Mise en place de la plateforme web « Symaginer » et accompagnement des intercommunalités

Le SYANE a lancé en 2018 un marché pour l'acquisition d'une plateforme web, intégrant de manière dynamique des données relatives aux réseaux et à l'énergie. L'année 2019 a été consacrée à la réalisation des développements et la mise en place des fonctionnalités logicielles par cycles itératifs.

Pour rappel, le projet « Symaginer » est une application partagée SYANE-EPCI-FP, qui doit permettre de cibler finement des opportunités de projets en adéquation avec les stratégies territoriales à mettre en œuvre, et d'assurer le suivi dans le temps des projets lancés.



Représentation cartographique multi-énergies pour le développement coordonné des réseaux

Des groupes de travail se sont réunis à 3 reprises en 2019, rassemblant les EPCI-FP en charge de PCAET, la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Savoie (DDT74) et le SYANE, afin de préciser le besoin orienté utilisateur. Les développements de l'application permettent en effet de répondre à une utilisation double, par les agents du SYANE et par les chargés de mission PCAET des EPCI-FP. Deux réunions ont également ponctué l'année : la première destinée à la notification du marché au groupement coordonné par le bureau d'études Ginger-Burgeap, et la seconde visant à informer les EPCI de la démarche.

La rédaction de tutoriels d'utilisation, des sessions de formation ainsi que la mise en œuvre opérationnelle de l'application auront lieu en 2020.

La Commission Consultative Paritaire de l'Énergie

Le 17 septembre 2019, une réunion de la Commission Consultative Paritaire de l'Énergie (CCPE) a été organisée et animée par le SYANE. Une douzaine d'élus y ont participé.

La thématique abordée par les intervenants (la Direction Départementale des Territoires, la Mairie de Lucinges, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies et le SYANE) portait sur « les réseaux de chaleur et de froid comme moyen de production et de distribution d'énergies renouvelables locales ». Les points abordés : rappel du contexte et des objectifs régionaux, la distribution et son fonctionnement, les sources d'énergies renouvelables et locales, retour d'expériences et initiatives, et enfin la planification et l'aménagement.

Pour rappel, cette commission a été instaurée par le SYANE, en application de la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), promulguée le 17 août 2015. L'objectif ? Coordonner l'action des intercommunalités et du SYANE en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Électricité, mettre en cohérence les politiques énergétiques d'investissement et faciliter les échanges et partenariats.

La LTECV vise entre autres la multiplication par 5 de la part de renouvelable dans la distribution de chaleur d'ici 2030. La région Rhône-Alpes a un taux moyen d'énergies renouvelables dans ses réseaux de chaleur de l'ordre de 60 %, alors que la moyenne nationale se situe autour de 55 %. Les réseaux de chaleur peuvent présenter des gains importants en termes de réduction de consommation d'énergie fossile, mais aussi d'émissions de polluants grâce à leurs systèmes de traitement des fumées plus efficaces.

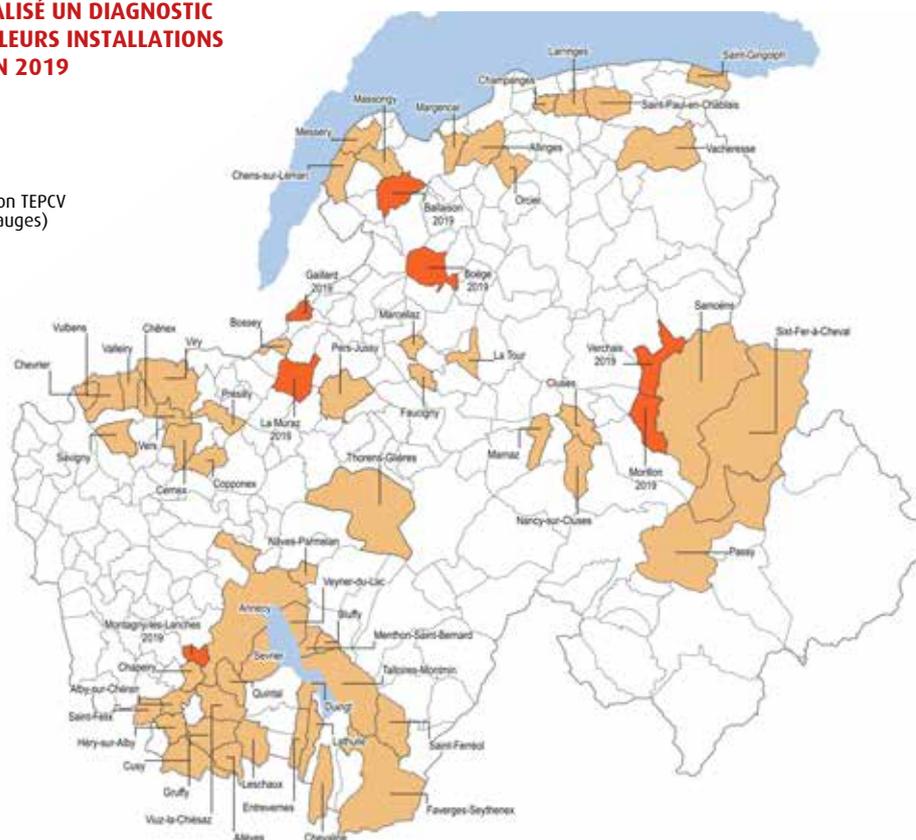
Assurer un éclairage public performant

Connaître son patrimoine éclairage public

En 2019, le SYANE a réalisé 10 diagnostics sur les communes d'**Annecy, Ballaison, Boège, Cernex, Gaillard, La Muraz, Messery, Montagny-les-Lanches, Morillon et Verchaix**.

COMMUNES AYANT RÉALISÉ UN DIAGNOSTIC OU UN INVENTAIRE DE LEURS INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN 2019

- Inventaire ou diagnostic entre 2013 et 2018
- Inventaire en 2018
- /// EPCI engagés dans une action TEPCV en 2018 (CCG et PNR des Bauges)

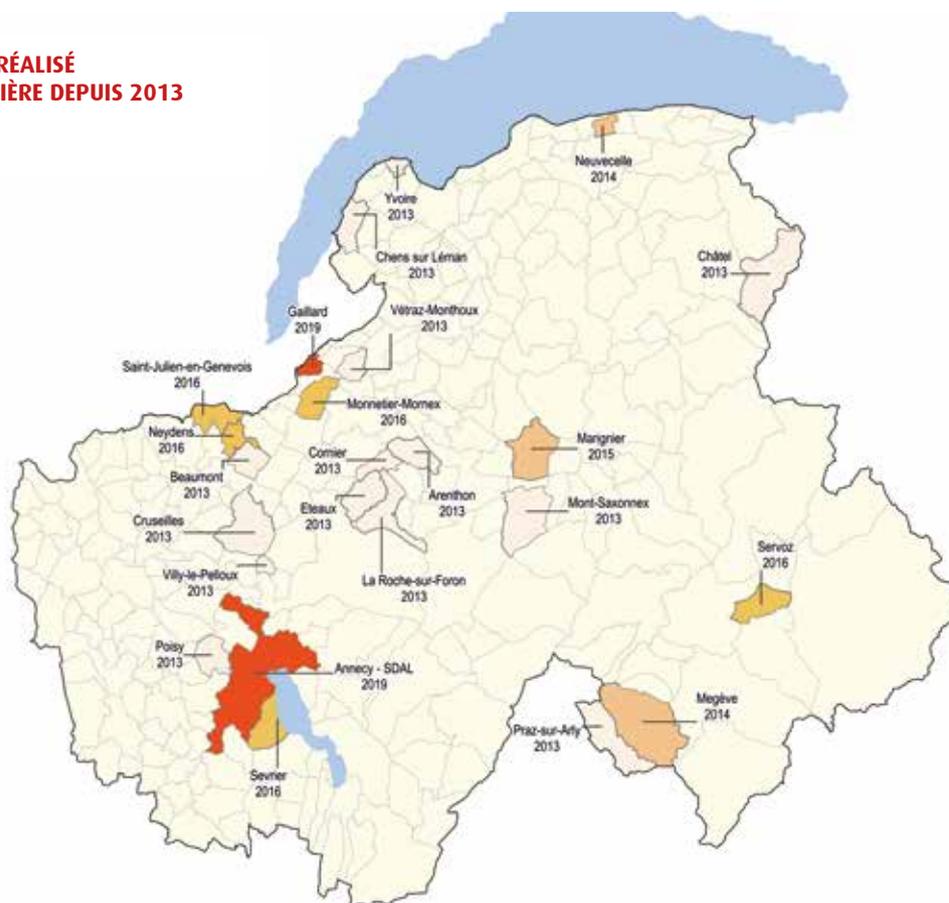


Définir une stratégie lumière à l'échelle communale

La commune de Gaillard s'est engagée en 2019 pour la définition d'une stratégie lumière. Celle-ci sera réalisée en 2020. Depuis 2013, ce sont donc 25 communes qui ont sollicité le SYANE pour les accompagner dans la définition d'une identité cohérente de leur espace nocturne. L'accompagnement du SYANE permet aux communes et intercommunalités de disposer d'un document-cadre fixant les grandes orientations en matière d'éclairage extérieur et les recommandations pour l'ensemble des acteurs (acteurs publics, commerçants, entreprises, associations, usagers, etc.). Par ailleurs, le SYANE a accompagné la commune d'Annecy dans l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL). Le recours aux usages numériques dans le cadre du SDAL – association lancée au second trimestre 2019 toujours en cours – constitue une première nationale.

COMMUNES AYANT RÉALISÉ UNE STRATÉGIE LUMIÈRE DEPUIS 2013

- en 2013
- en 2014
- en 2015
- en 2016
- en 2019



Concevoir des projets de rénovation

En 2019, des travaux de rénovation « Gros Entretien Reconstruction » (GER) ont été réalisés sur 40 communes pour un montant global d'investissements de 4,8 millions d'euros et un montant de 113 000 euros pour la maîtrise d'œuvre internalisée. Le SYANE a participé financièrement à ces opérations à hauteur de 2 millions d'euros. Ces travaux de rénovation GER représentent 40 % des travaux globaux réalisés pour l'éclairage public en 2019 qui s'élèvent à 12 millions d'euros.

• Les projets TEPCV CCG et Parc Naturel Régional (PNR) des Bauges engagés en 2019 :

Archamps, Beaumont, Bossey, Chênex, Chevrier, Collonges-sous-Salève, Cusy, Dingy-en-Vuache, Feigères, Gruffy, Lathuile, Leschaux, Neydens, Saint-Julien-en-Genevois, Savigny, Valleiry, Vers, Viry, Viuz-la-Chiésaz, Vulbens, Chevaline, Faverges-Seythenex

• Autres projets :

Collonges-sous-Salève, Neuvecelle, Saint-Jorioz, Sevrier, Amancy, Copponex, Faucigny, Larringes, Poisy, Saint-Ferréol, Doussard, Monnetier-Mornex, Vulbens

Afin de maîtriser les consommations énergétiques et limiter l'impact environnemental des installations d'éclairage public, le SYANE a accompagné dans le remplacement des lampes à vapeur de mercure (ou ampoules « ballons fluo ») toutes les communes lui ayant transféré la compétence. Le montant des dépenses pour la maintenance s'élève à près de 442 000 euros. À ce jour, ces luminaires considérés trop énergivores ne représentent plus que 8,7 % du parc éclairage public de ces communes (environ 12 % à l'échelle du département). Le SYANE a investi 394 000 millions d'euros en 2019 pour la suppression active de ces sources énergivores, interdites à la commercialisation depuis avril 2015.

Assurer la maintenance

En 2019, 2 communes ont transféré la compétence « éclairage public en investissements et exploitation/maintenance » au SYANE. Il s'agit des communes d'Alby-sur-Chéran et de Marnaz.

Au total, 34 communes ont transféré la maintenance de leur patrimoine depuis 2013. Fin 2019, le SYANE exploite un périmètre de 15 190 foyers lumineux, soit une augmentation d'un peu plus de 50 % par rapport au démarrage en 2015.

Zoom sur...

Participation du SYANE à la manifestation « La nuit est belle »



En septembre 2019, le SYANE a accompagné 11 communes du bassin lémanique français dans l'extinction exceptionnelle de leur éclairage public, dans le cadre d'un évènement nocturne trans-frontalier visant à sensibiliser sur les méfaits de la pollution lumineuse. Ainsi, les communes de Ville-la-Grand, Étrembières, Bonne, Cranves-Sales, Vétraz-Monthoux, Saint-Cergues, Machilly, Lucinges, Juvigny, Monnetier-Mornex et Pers-Jussy ont été guidées par le Syndicat sur les différentes étapes et actions à mettre en place pour procéder à l'extinction totale ou partielle de leur éclairage public durant la manifestation (réalisation d'un arrêté municipal, liste des armoires concernées par le non-allumage, échanges avec les entreprises chargées de leur exploitation, demande et suivi des entreprises pour réaliser le non-allumage, etc.). L'évènement « La nuit est belle » a eu lieu dans la nuit du 26 au 27 septembre sur l'ensemble des communes du Grand Genève (territoires suisses, français et de l'Ain). Il a permis aux habitants de redécouvrir la

beauté d'un ciel étoilé, d'observer la Voie lactée et les planètes. Certains membres du Syndicat se sont rendus au Salève pour immortaliser le ciel nocturne dépourvu de pollution lumineuse.

Avancement du projet Stratégie lumière en partenariat avec le Grand Annecy

En 2019, le SYANE a poursuivi son accompagnement auprès du Grand Annecy dans la démarche « Stratégie lumière et aide à la rénovation de l'éclairage public et urbain » mise en œuvre par la communauté d'agglomération dans le cadre du label « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) dont elle est lauréate depuis 2015.

Après avoir effectué en 2018 l'état des lieux du patrimoine éclairage public du Grand Annecy et réalisé une campagne d'orthophotographie nocturne pour identifier les problématiques liées à l'éclairage public et urbain, le SYANE a finalisé l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL). Présenté à l'ensemble des communes du Grand Annecy le 4 juin 2019, ce document fixe les grandes orientations en matière d'éclairage public et urbain sur le territoire du Grand Annecy. Il aborde plusieurs grandes thématiques : la pollution lumineuse, la trame noire, les temporalités nocturnes et les ambiances lumineuses, la cohérence des éclairages des espaces publics/privés partagés. Cette présentation a pour vocation d'inviter les 34 communes à passer à l'action par la signature d'une charte d'éclairage, la mise en œuvre de travaux, etc.

Dans le cadre des orientations du SDAL, le SYANE a également accompagné en 2019 les copropriétés du Grand Annecy afin de réduire l'impact environnemental et énergétique de leurs installations d'éclairage public. Le lancement d'une opération d'incitation financière permet d'attribuer un montant global de subventions de 50 000 euros. Maître d'ouvrage, le SYANE perçoit les subventions de l'État du Grand Annecy et les reverse aux copropriétés sous conditions. Un comité de pilotage a retenu les projets lauréats. Le crédit global des subventions est inscrit au budget 2019.

Zoom sur...

Accompagnement du SYANE pour la démarche TEPCV du PNR des Bauges et de la CCG

Le SYANE a conduit l'action « Éclairage public » dans le projet TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte) porté par le Grand Anancy et le Parc Naturel Régional (PNR) des Bauges, ainsi que celui porté par la CCG (Communauté de Communes du Genevois).

Les 2 projets ont eu pour objectifs :

- D'améliorer la qualité de service
- De réduire les consommations et les coûts d'exploitation
- De favoriser la protection de l'environnement
- D'atténuer les nuisances lumineuses
- De mettre en sécurité électrique les installations



Boule lumineuse à Bossey
- avant travaux



Luminaire à LED à Bossey
- après travaux

Les indicateurs de l'action :

- Éliminer les luminaires équipés de lampes à vapeur de mercure (ou ampoules « ballons fluo »), interdites de commercialisation depuis 2015
- Éliminer les luminaires de type « boule lumineuse », générateurs de pollution lumineuse
- Éliminer les dangers électriques



Détail de la technologie
LED utilisée



Nouveau luminaire sur la
commune de Saint-Jorioz

TEPCV PNR des Bauges

- Périmètre : Parc Naturel Régional des Bauges (Haute-Savoie)
- 12 diagnostics réalisés sur les 19 communes du massif des Bauges situées en Haute-Savoie. Le diagnostic a été réalisé sur 12 communes qui ont répondu à l'appel à manifestation d'intérêt : Cusy, Gruffy, Entrevernes, Leschaux, Viuz-la-Chiésaz, Quintal, Héry-sur-Alby, Chevaline, Saint-Jorioz, Lathuile, Faverges-Seythenex, Doussard
- 9 communes sous maîtrise d'ouvrage du SYANE ont réalisé des travaux :
 - 144 points lumineux remplacés
 - 66 % d'économies d'énergie
 - 12 019 kWh de gain en énergie
- Le montant de l'opération (diagnostic + travaux) s'élève à 224 064 euros (dont part TEPCV : 81 186 euros et part SYANE et communes : 142 878 euros)

TEPCV CCG

- Le périmètre a concerné l'ensemble de la CCG
- 17 communes ont été diagnostiquées et ont réalisé des travaux : Archamps, Beaumont, Bossey, Chênex, Chevrier, Collonges-sous-Salève, Dingy-en-Vuache, Feigères, Jonzier-Épagny, Neydens, Présilly, Saint-Julien-en-Genevois, Savigny, Valleiry, Vers, Viry, Vulbens
 - 1 301 points lumineux traités
 - 72 % d'économies d'énergie
 - 531 783 kWh de gain en énergie
 - 63 tonnes de CO₂ en moins
- Le montant des travaux s'élève à 1 558 984 euros (dont part TEPCV : 300 000 euros et part SYANE et communes : 1 258 984 euros)



Mobilité électrique
et transition numérique :
des projets
d'avenir
pour la Haute-Savoie

En 2019, les actions en faveur de la transition numérique et du développement de la mobilité électrique ont maintenu leur essor avec le lancement effectif de la phase 2 du programme de Réseau d'Initiative Publique fibre optique, et la forte progression en termes d'abonnés et d'énergie délivrée par le réseau Eborn départemental.

Promouvoir la transition numérique de la Haute-Savoie

La construction du réseau public fibre optique du SYANE a poursuivi sa progression en 2019. L'année a été marquée par l'accélération de l'ouverture du réseau d'artères principales à destination des professionnels et des sites publics, ainsi que par la poursuite de l'ouverture des services Très Haut Débit aux particuliers.

Réseau public fibre optique : apporter le Très Haut Débit aux territoires

LA CONSTRUCTION DES RÉSEAUX

• Réseaux de collecte

La construction des réseaux de collecte (artère principale) s'est accélérée en 2019. À fin 2019 :

- 97 % du linéaire civil était réalisé, soit 809 km sur les 830 km prévus à terme depuis le début de la construction ;
- 92 % des câbles fibre optique étaient posés, soit 1 526 km sur les 1 658 km prévus à terme depuis le début de la construction ;
- Toutes les études ont été réalisées. Seules 2 études (secteur Novel et secteur Le Reposoir) doivent être revues ;
- 94 % des locaux techniques NRO/SRO étaient construits, soit 163 construits sur les 174 prévus.

Les réseaux de collecte sont construits par l'entreprise Covage dans le cadre d'un marché de conception/réalisation. D'importantes négociations ont été menées et conclues en 2018 avec le délégataire, garantissant et sécurisant la pérennité du déploiement de la fibre optique en Haute-Savoie, avec une fin de travaux programmée en 2020.

• Réseaux de desserte (capillarité fine du réseau)

La construction des réseaux de desserte est réalisée en parallèle de celle des réseaux de collecte. Fin 2019, sur les 188 « poches » FTTH (fibre pour les logements) :

- 31 % étaient ouvertes à la commercialisation ou en attente d'ouverture (37 « poches » ouvertes et 21 remises au délégataire Covage et en attente d'ouverture) ;
- 100 % étaient en cours de travaux ou d'études.

Les réseaux de desserte sont construits dans le cadre de marchés publics conclus avec les groupements Sogetrel, Benedetti et Imoptel, Avians, Citeos, Chatel.



LA COMMERCIALISATION DES SERVICES

• La commercialisation des services aux particuliers

L'année 2019 a été marquée par la poursuite de l'ouverture des services Très Haut Débit aux particuliers, avec 62 000 logements couverts à la fin 2019 sur 60 secteurs déployés du département, communes urbaines et rurales. Sur ces 62 000 prises, 35 000 sont en statut « déployé » avec les boîtiers de raccordement posés (PBO). Les prises sont donc immédiatement raccordables. Les 27 000 prises restantes sont « en cours de déploiement », les boîtiers de raccordement étant en cours de pose par notre délégataire Covage. Il s'agit des colonnes montantes à réaliser dans les logements collectifs (immeubles) ; 150 000 prises sont attendues à fin 2021.

COUVERTURE DES LOGEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Plannings prévisionnels des premières ouvertures commerciales pour l'amélioration des débits

Déploiement de la fibre optique jusqu'aux logements (FTTH)**

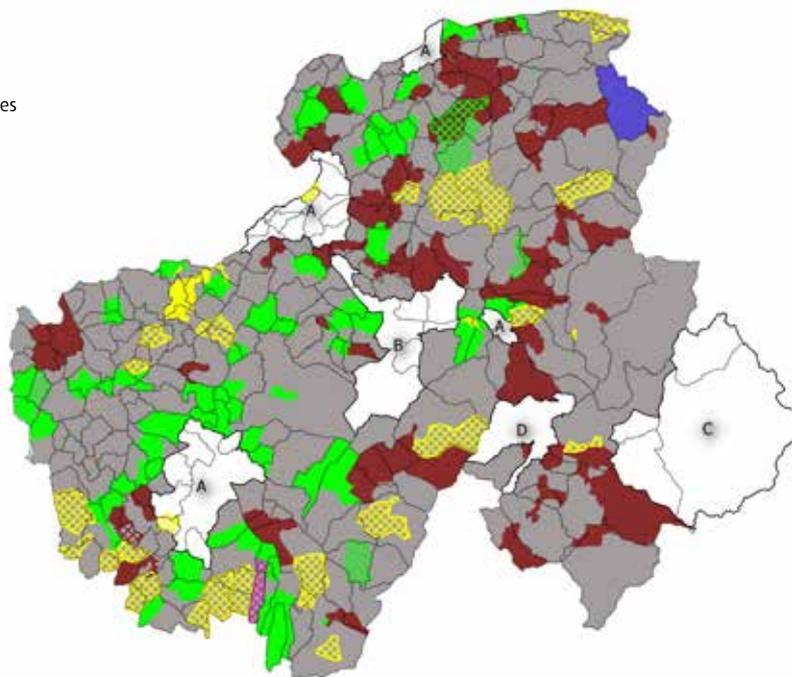
- En service
- SYANE : 2019
- SYANE : 2020
- SYANE : 2020-2025
- SYANE - zonages non finalisés

Amélioration des débits ADSL**

- ✓ En service
- ✓ 2018
- ✓ 2019
- ✓ 2020

Secteurs hors périmètre FTTH du SYANE***

- A : Opérateurs privés***
- B : Communauté de Communes Faucigny-Glières***
- C : Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix***
- D : Commune de Sallanches***



* Les zonages et plannings sont prévisionnels. Ils sont susceptibles d'évoluer. Au sein des zones de couverture, les conditions de raccordement pourront différer, notamment pour les sites isolés et/ou nécessitant la réalisation de travaux d'infrastructures.

** Le SYANE ne déploiera pas le FTTH sur ces secteurs. Veuillez contacter les acteurs indiqués dans la légende pour toutes questions concernant les plannings.

*** Le SYANE a construit des centraux téléphoniques permettant d'améliorer l'ADSL. En outre, les fibres optiques déployées par le SYANE peuvent aussi être utilisées par les opérateurs télécoms pour « débrider » certains centraux ADSL.

Les temps forts de la Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion et l'exploitation des réseaux en 2019

- **La confirmation de la dynamique FTTO** (Fibre optique jusqu'aux bureaux), et de l'appétence des entreprises et sites publics pour les offres des opérateurs professionnels présents sur le réseau du SYANE.
- **L'ouverture commerciale FTTH sur environ 30 secteurs** (à comparer aux 8 ouvertures réalisées en 2018), ayant donné lieu à une vingtaine d'inaugurations et réunions publiques.
- **L'industrialisation, par le délégataire, de la construction des colonnes montantes**, permettant de rendre plus rapidement éligibles les locaux situés en immeubles.
- **Le bon démarrage de la commercialisation FTTH**. Sur certains secteurs, le taux de pénétration FTTH dépasse les 25 %.
- Les premières annonces officielles de l'**arrivée des Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale** (OCEN) sur le réseau du SYANE. Les premiers tests de commercialisation ont démarré en novembre 2019.
- **La signature, à l'été 2019, de l'avenant n° 5** à la convention de Délégation de Service Public, permettant le démarrage des déploiements de la phase 2.

Zoom sur...

L'accélération des déploiements des artères principales à destination des professionnels et des sites publics

L'année 2019 a été marquée par la confirmation de la dynamique FTTO, et de l'appétence des entreprises et sites publics pour les offres des opérateurs professionnels présents sur le réseau du SYANE. Une dynamique qui s'est traduite par une augmentation de la cadence des travaux et un accroissement des ventes de service auprès de la clientèle FTTO.

Ainsi, 88% des zones d'activités économiques ont été ouvertes à la commercialisation, soit 244 ZAE sur un total de 279. Le nombre d'offres commerciales est tout aussi conséquent avec 44 opérateurs FTTO actifs en 2019.

Pour rappel, en 2017, le rachat par Covage de la société Tutor, mandataire du marché de collecte/distribution, a occasionné des difficultés à mener à bien la finalisation des ouvrages pour les opérations de réception. Le SYANE a donc exigé du titulaire Covage, au cours du premier semestre 2018, qu'il élabore un plan de reprise apportant les garanties nécessaires à la bonne finalisation du marché. Ce plan de reprise a été formalisé en septembre 2018 par un avenant n° 5 au marché de conception/réalisation, qui prévoit une finalisation de l'ensemble du réseau pour l'été 2020, sans modification du montant du marché.

Depuis la signature de cet avenant, et particulièrement au cours de l'année 2019, l'exécution du marché s'est considérablement améliorée, et le rythme des opérations de réception des ouvrages s'est fortement intensifié.



Zoom sur...

De nombreuses inaugurations FTTH en 2019 en images

L'ouverture commerciale FTTH sur environ 30 secteurs (8 ouvertures réalisées en 2018) a donné lieu à une vingtaine d'inaugurations et réunions publiques. Ces dernières sont organisées par le SYANE et le délégataire Covage en concertation avec les élus des communes concernées ; elles sont l'occasion d'informer les habitants sur les principes de déploiement, les modalités de raccordement et de découvrir les offres proposées par les opérateurs de services.

Pour rappel, les opérateurs FTTH actifs en 2019 sont : Comcable, Coriolis Télécom, K-Net, Nordnet, Ozone et Videofutur.



Inauguration et réunion publique Bons-en-Chablais / Brenthonne, le 29 avril 2019



Inauguration et réunion publique Doussard / Lathuile / Chevaline, le 2 mai 2019



Inauguration et réunion publique Draillant / Fessy / Lully / Cervens, le 26 juin 2019



Inauguration et réunion publique Évian-les-Bains, le 21 novembre 2019

Avec la participation financière de :



Réseau public exploité par :



Améliorer les débits pour favoriser l'accès au numérique

AMÉLIORER LES DÉBITS PAR LE RACCORDEMENT FIBRE OPTIQUE DES CENTRAUX ADSL

La fibre optique du SYANE permet aussi de débrider des centraux ADSL ; elle est au service des opérateurs télécoms qui peuvent l'utiliser pour améliorer leurs réseaux ADSL et mobile.

Le remplacement de la liaison cuivre – technologie offrant des débits limités – par cette liaison fibre optique plus performante permet d'améliorer les débits internet et de résoudre les problèmes de saturation et de lenteur.

Ainsi, depuis 2017, près d'une trentaine de communes ont bénéficié de montée en débit par le raccordement fibre optique de centraux ADSL, en coordination avec l'opérateur Orange (exemple : Le Grand-Bornand, Manigod, Montmin, Marlioz, Leschaux/Saint-Eustache, Cernex...). Fin 2019, une vingtaine d'opérations avaient été réalisées ou étaient en cours.

Les communes qui ont bénéficié de ce programme d'amélioration des réseaux télécoms fixes et mobiles en 2019 sont :

- Bellevaux, Lullin, Vailly, Reyvroz (amélioration des lignes téléphoniques sud Bellevaux, débridage des débits ADSL et mobiles)
- Entrevernes (central ADSL SYANE opticalisé)
- Serraval (central ADSL Orange opticalisé avec la fibre optique du SYANE)
- Usinens (central ADSL SYANE opticalisé)
- Saint-Sigismond
- Clarafond / Chêne-en-Semine
- Chêne-en-Semine / Frangy

AMÉLIORER LES DÉBITS PAR LA COUVERTURE MOBILE

Le programme « New Deal » d'amélioration de la couverture mobile lancé par le Gouvernement en 2018 redonne la responsabilité de la construction des sites mobiles aux opérateurs privés.

Suite à son lancement, une équipe départementale « New Deal » s'est constituée, sous l'égide du Préfet de Haute-Savoie. Elle réunit la Préfecture, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, le SYANE, la Direction Départementale des Territoires et l'Association des Maires de Haute-Savoie.

Le SYANE est l'acteur opérationnel et le référent du programme New Deal en Haute-Savoie. Il est, à ce titre, amené à : identifier les zones à prioriser, mener les discussions avec les instances nationales et les opérateurs, accompagner et faciliter les démarches des opérateurs, vérifier la qualité des couvertures mises en place, etc.

Ainsi, le Syndicat centralise les manques de couverture remontés par les acteurs locaux, les confronte avec son outil d'analyse des couvertures et propose une priorisation aux membres de l'équipe projet.

Sur la base de ce travail, 21 zones en Haute-Savoie bénéficient de l'amélioration de leur couverture mobile. Les 5 premières seront mises en service à l'été 2020 (Le Reposoir, Novel, La Forclaz, Le Bouchet-Mont-Charvin et Thônes).

AMÉLIORER LES DÉBITS GRÂCE AU SATELLITE



Le programme d'aide à l'équipement satellitaire est porté par le SYANE et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie. Il permet aux particuliers et aux entreprises trop isolés ou éloignés des centraux téléphoniques de bénéficier d'une aide financière pour l'acquisition d'une solution satellite (300 euros/kit satellitaire). Depuis sa mise en place en 2012, un peu plus de 60 demandeurs en ont profité. Aucune demande n'a été enregistrée en 2019. La baisse de la

demande est sans nul doute due à l'amélioration générale des débits sur le territoire départemental. L'action du SYANE (FTTH, amélioration des débits ADSL), l'usage grandissant des réseaux de téléphonie mobile pour l'accès à Internet dans les zones reculées et la montée en charge du dispositif national « Cohésion numérique » y ont contribué. Le programme demeure toutefois maintenu en 2020.

Développer les usages et services numériques

Plusieurs projets issus de la mise à jour du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SDTAN) ont été lancés ou poursuivis au cours de l'année 2019 :

- Finalisation de la dernière phase de l'étude concernant le Plan d'amélioration de la fiabilité des réseaux et équipements numériques pour les écoles ;
- Réalisation des trois premières phases de l'étude portant sur le Wi-Fi public gratuit haut-savoyard.

Les deux autres projets, « E-administration simplifiée et communicante » et « Structure d'accompagnement de projet », n'ont pas été démarrés. Il est convenu d'en réintégrer les enjeux dans la stratégie « de villes et territoires intelligents ». En effet, durant l'année 2019, il est apparu que les principales activités relatives au « développement des usages numériques » ont naturellement trouvé un point de convergence autour de cette thématique. Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) peuvent être utilisées au profit de la transition énergétique et notamment pour « améliorer » la qualité et l'efficacité des services urbains et réduire ses coûts (Énergies, EP, IRVE, RIP...). Les nouvelles technologies peuvent également être mutualisées avec d'autres outils numériques pour obtenir des modélisations informatiques des villes et des territoires. Les projets de PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) et de RTGE (Référentiel Topographique Très Grande Échelle) sur le département de la Haute-Savoie en sont de parfaites illustrations.

Zoom sur...

Le SYANE donne l'impulsion pour développer l'école numérique en Haute-Savoie



Interview d'Éric PEUGNIEZ,
Vice-président du SYANE, délégué à la Prospective
sur les usages du numérique, délégué d'Annemasse

Parmi les 40 projets identifiés dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique, ceux ayant trait à l'éducation ont un fort potentiel de mutualisation à l'échelle départementale. Le projet d'amélioration de la fiabilité des réseaux et équipements numériques pour les écoles, engagé en 2018 par le SYANE, doit rentrer dans sa phase opérationnelle fin 2020.

À quels besoins identifiés doit répondre le « Plan écoles numériques » porté par le SYANE et mené en concertation avec l'académie de l'Éducation nationale et les communes ?

Le SDTAN, Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique, a fait remonter le besoin de mutualiser un service de gestion des réseaux et de l'informatique scolaire à l'échelle du département. Ce besoin a été exprimé par l'Éducation nationale et certaines communes lors des ateliers sur le numérique. Premier objectif : faire bénéficier les communes d'un accompagnement de proximité pour tout ce qui concerne le numérique scolaire, ainsi que de prix attractifs via une plateforme d'achats mutualisés d'équipements et de services associés. Deuxième objectif : être le relais de l'académie auprès des communes.

Pourquoi le SYANE a-t-il toute légitimité à répondre à ces attentes et objectifs ?

Le SYANE n'a ni la compétence politique (niveau communal ou EPCI) ni l'intention de s'occuper des « écoles » et de leurs contenus pédagogiques, mais il s'appuie sur ses connaissances en communication électronique et usages du numérique pour proposer des services en lien avec les infrastructures de communication. Dans ce cadre, le Syndicat se positionne auprès des collectivités en tant qu'animateur et acteur départemental majeur en matière de mutualisation du numérique. Son rôle est de créer une dynamique à l'échelle du département pour le développement du numérique dans les écoles.

Quels profits peut-on attendre d'une politique d'usage mutualisée dans le secteur de l'école numérique ?

Les bénéfices sont multiples et se situent à plusieurs niveaux. À titre d'exemples, le corps enseignant pourra disposer de réseaux et d'équipements numériques répondant aux recommandations de l'académie et permettant d'améliorer les conditions d'enseignement. La gestion et la maintenance de ces infrastructures pourront aussi être renforcées et rendues plus homogènes sur l'ensemble du territoire. La mutualisation des achats doit permettre une réduction des coûts et une mise en œuvre facilitée.

Peut-on envisager que ces outils numériques mis en place puissent être appliqués à d'autres domaines sur le territoire ?

Oui tout à fait. Dans un second temps, après la mise en place d'un conseiller numérique et du dispositif d'achat, le périmètre d'actions du SYANE pourra, si les communes le souhaitent, s'élargir à l'informatique générale. D'autres services pourront être ajoutés, par exemple pour la vidéosurveillance, la mutualisation du stockage, notamment des backups et archives, ou encore le déploiement d'outils.

Favoriser la mobilité électrique avec le réseau public Eborn

L'année 2019 constitue la première année pleine sur le plan de l'exploitation après la phase initiale de déploiement. L'infrastructure de recharge a peu évolué et compte 145 bornes (133 bornes accélérées et 12 en recharge rapide) en service en fin d'année. Cependant, l'énergie délivrée montre une forte croissance. L'année 2019 a essentiellement été consacrée à la fiabilisation du réseau en réponse à des problèmes identifiés l'année précédente et à l'amélioration du service. D'autre part, le réseau départemental Eborn s'est agrandi et regroupera à terme 11 syndicats d'énergie.

Première année pleine d'exploitation pour le réseau Eborn

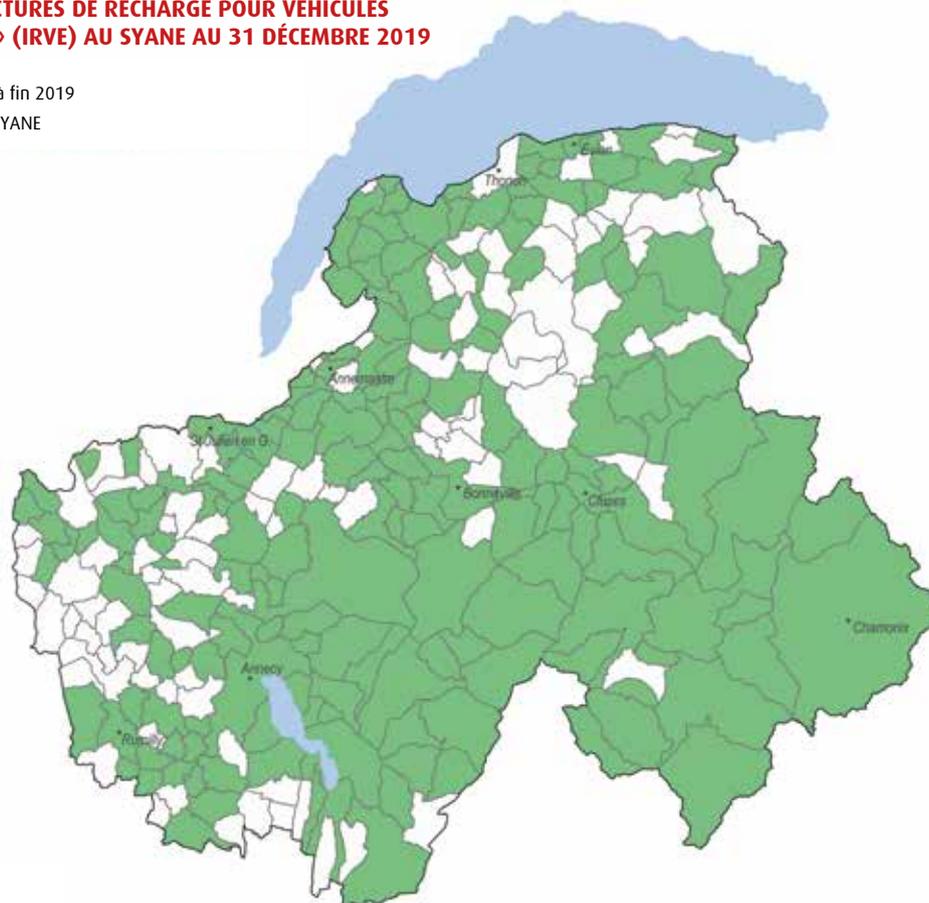
ÉVOLUTION ENCOURAGEANTE ET CROISSANCE RÉGULIÈRE DE L'ÉNERGIE DÉLIVRÉE

Le service Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) en 2019 affiche des chiffres à la hausse par rapport à 2018. Le nombre d'abonnés (457 en décembre 2019) a augmenté de 60 % et l'énergie délivrée a été multipliée par 3,4. En 2019, 330 MWh ont été consommés contre 97 MWh en 2018 ; 29 906 charges ont été réalisées ; les 4 bornes les plus utilisées sont localisées sur Annecy (Quai Lachenal et Pont Neuf), Bonneville (gare), Chamonix-Mont-Blanc (mairie). Dans le même temps, le chiffre d'affaires a bondi, passant de 29 700 euros à 81 000 euros.

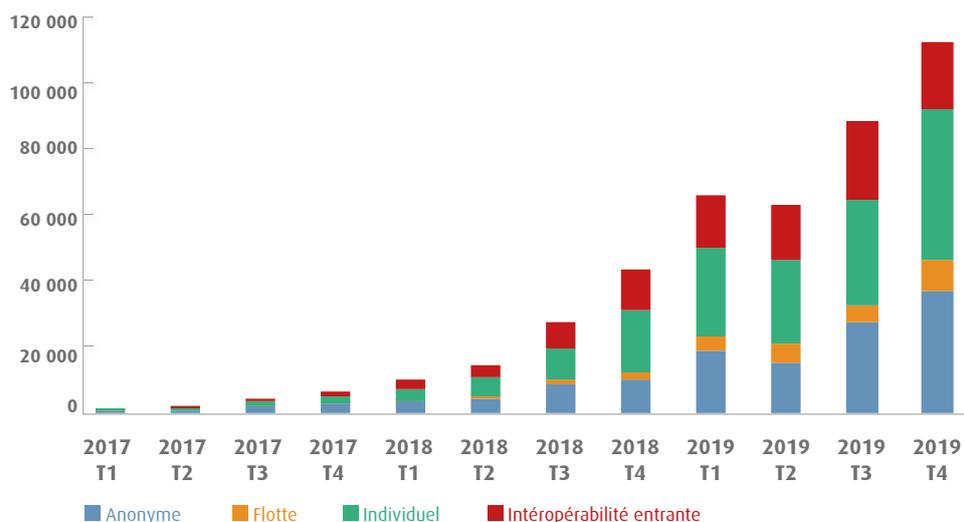
Fin 2019, 184 communes avaient demandé le transfert de la compétence IRVE au SYANE.

COMMUNES AYANT TRANSFÉRÉ LA COMPÉTENCE « INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES » (IRVE) AU SYANE AU 31 DÉCEMBRE 2019

- 184 communes à fin 2019
- Hors périmètre SYANE



ÉVOLUTION DE L'ÉNERGIE CHARGÉE (KWH)



Amélioration de l'expérience client et des services

Dans le but d'améliorer l'accès au service de recharge, de nouveaux outils et fonctionnalités ont vu le jour en 2019 : création d'un numéro de support par SMS pour personnes malentendantes ou muettes et d'un portail mobile pour guider et informer l'utilisateur. Le SYANE a également procédé au suivi de la mise en place de l'itinérance sortante.

L'expérimentation d'autopartage de voitures électriques en convention avec l'organisme Citiz, lancée en 2018, affiche des premiers résultats très probants (+ 30 % d'énergie chargée au 4^e trimestre 2018). Depuis 2019, le SYANE met à disposition de Citiz un point de charge dédié sur 6 bornes : Saint-Jorioz, Argonay, Fillière, Épagny Metz-Tessy et Rumilly. Sur chaque borne, un point de charge est réservé à un véhicule électrique en autopartage.

Enfin, une deuxième enquête menée auprès des abonnés du réseau Eborn indique un bon taux de satisfaction avec une note moyenne obtenue de 7,6/10. Menée en octobre 2019, elle comprenait une cinquantaine de questions. Les 366 réponses obtenues constituent une base de données intéressantes sur le comportement et les attentes des usagers réguliers. En parallèle, le réseau SYANE a été noté 4,41/5 sur le premier site communautaire français Chargemap.



Une fourniture en électricité renouvelable

Depuis novembre 2018, les bornes du réseau du SYANE sont fournies en électricité renouvelable pour une démarche encore plus durable. L'électricité délivrée par les bornes de recharge est fournie par la société Enalp et certifiée par garantie d'origine.

Fiabilisation du matériel

En 2019, un travail de fiabilisation a été engagé pour résoudre des problèmes identifiés en 2018. Il s'agit d'améliorer la stabilité des bornes rapides, de résoudre les difficultés des paiements en CB sans contact remontées fin 2018 et de désactiver les capteurs de présence pour améliorer l'activité du service. Ces actions vont se poursuivre sur l'année 2020.

Le réseau interdépartemental Eborn : développement et prospective

L'année 2019 a été consacrée à préparer l'avenir avec l'élargissement du groupement à 11 syndicats d'énergie (contre 5 initialement) et le lancement d'une consultation pour la mise en place d'une DSP (Délégation de Service Public) à partir de 2020, et ce pour 8 ans. Ce groupement, toujours coordonné par le SYANE, a pour objectif de favoriser l'accès à la recharge et de mettre en place un maillage territorial cohérent.



1 400 abonnés

1 carte d'abonnement unique pour tout le réseau

Près de **600 bornes** fonctionnelles

Près de **75 000 charges** réalisées

789 MWh délivrés (+ 120 % par rapport à 2018)

Retour en images sur les inaugurations et les évènements 2019

Au cours de l'année 2019, le SYANE a participé à 5 évènements autour de la mobilité et 3 inaugurations. En mars, il était présent au Forum de la mobilité à Bassens ainsi qu'aux Journées de l'écomobilité organisées par *Le Dauphiné Libéré*. À l'échelle d'Ebourn, le SYANE a participé en juin au Wave Tour en Suisse, et au E-Rallye Monte-Carlo qui s'est déroulé du 23 au 27 octobre. Trois inaugurations ont eu lieu à Étrembières, Saint-Paul-en-Chablais et Chêne-en-Semine.



Inauguration de la borne rapide d'Étrembières le 13 février 2019



Journées de l'écomobilité organisées à Annecy par *Le Dauphiné Libéré* les 24 et 25 mai 2019



Inauguration de la borne de Chêne-en-Semine le 30 mars 2019



Le fonctionnement du
SYANE

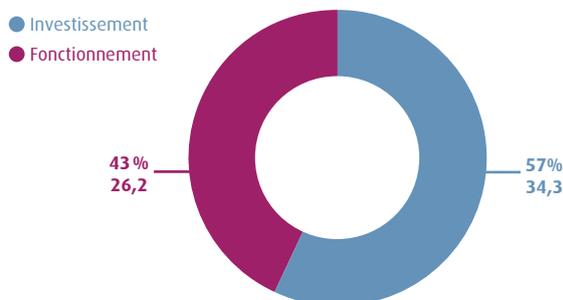
Les comptes administratifs 2019

Le compte administratif du budget principal

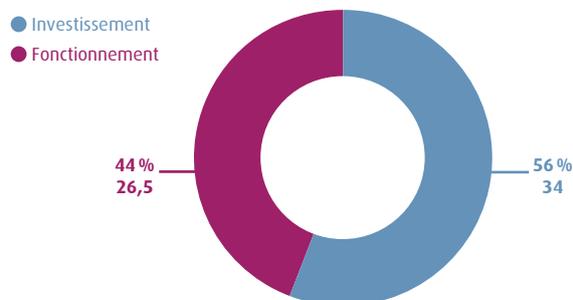
En 2019, les dépenses globales (investissement + fonctionnement) se sont élevées à 60,5 millions d'euros et les recettes globales (investissement + fonctionnement) à 63,5 millions d'euros.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 fait apparaître un excédent de 2,3 millions d'euros affecté à l'exercice 2020 en report en fonctionnement à hauteur de 2 millions d'euros et en affectation en réserves d'investissement pour un montant de 0,3 million d'euros.

RÉPARTITION DES DÉPENSES GLOBALES ENGAGÉES POUR LE BUDGET PRINCIPAL EN 2019 (EN M€)

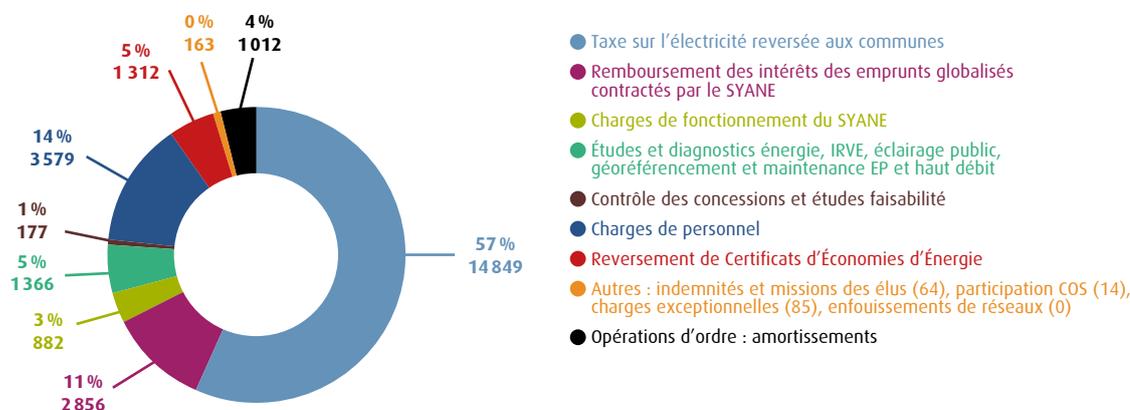


RÉPARTITION DES RECETTES GLOBALES ENGAGÉES POUR LE BUDGET PRINCIPAL EN 2019 (EN M€)



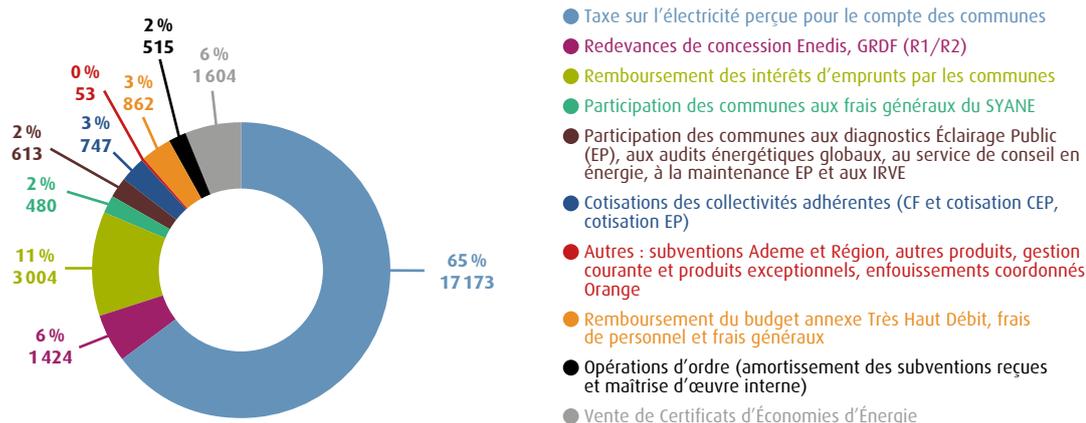
FONCTIONNEMENT

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2019 (EN K€)



Les dépenses de fonctionnement se sont élevées en 2019 à 26,19 millions d'euros.

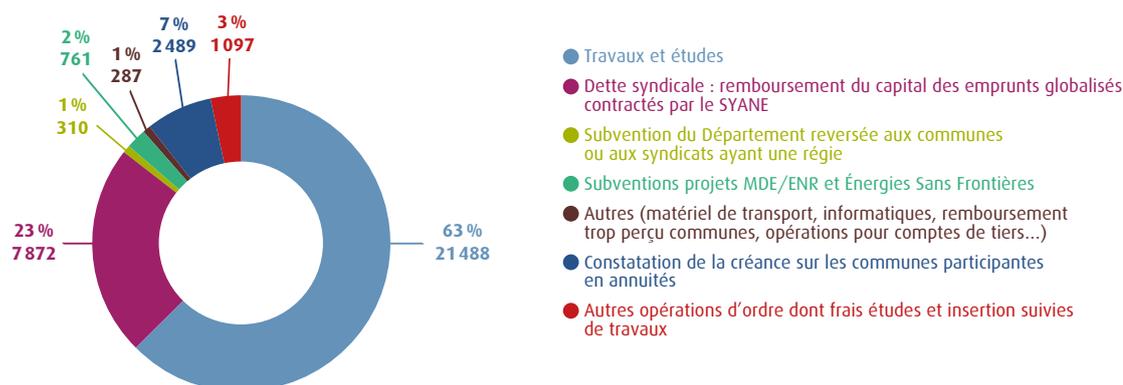
RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2019 (EN K€)



Les recettes de fonctionnement se sont élevées en 2019 à 26,48 millions d'euros.

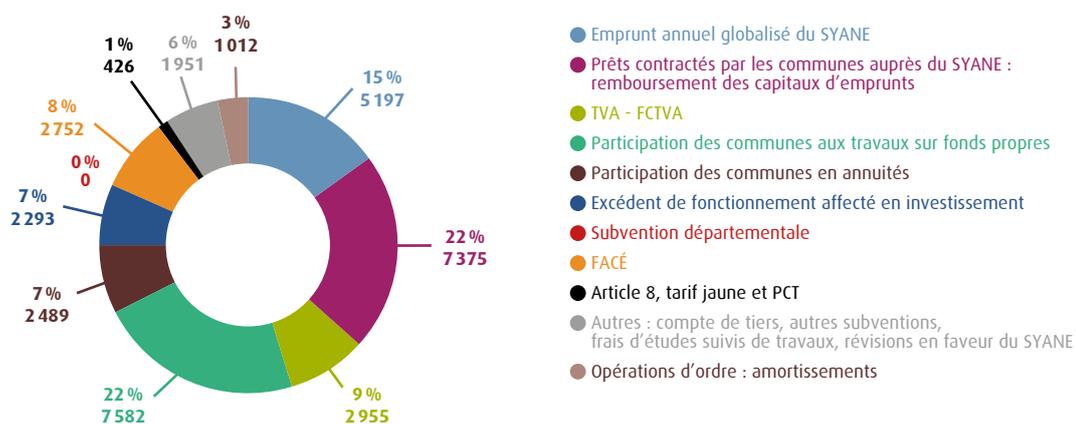
INVESTISSEMENT

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2019 (EN K€)



Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2019 à 34,31 millions d'euros.

RÉPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2019 (EN K€)



Les recettes d'investissement se sont élevées en 2019 à 34,03 millions d'euros.

L'emprunt globalisé du SYANE

Pour le financement de leur participation aux travaux, les communes ont le choix entre contribuer sur fonds propres ou bénéficier d'un emprunt globalisé contracté par le SYANE. La totalité de la dette du Syndicat est donc récupérable auprès des communes qui ont bénéficié de ce financement.

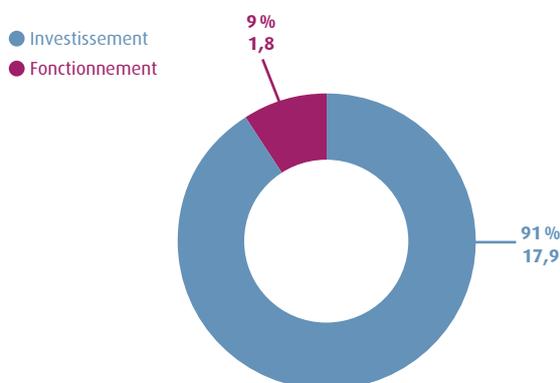
Pour le programme de travaux 2019, le besoin d'emprunt des communes ayant délibéré en annuités pour verser leur participation était de 2,5 millions d'euros.

Le compte administratif du budget annexe Très Haut Débit

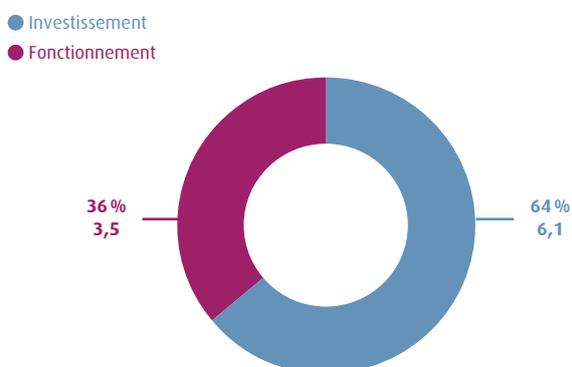
Le budget annexe Très Haut Débit, assujetti à la TVA, a été créé en juillet 2011.

En 2019, les dépenses globales (investissement + fonctionnement) se sont élevées à 19,7 millions d'euros et les recettes globales (investissement + fonctionnement) à 9,6 millions d'euros.

RÉPARTITION DES DÉPENSES GLOBALES ENGAGÉES POUR LE BUDGET ANNEXE THD EN 2019 (EN M€)



RÉPARTITION DES RECETTES GLOBALES ENGAGÉES POUR LE BUDGET ANNEXE THD EN 2019 (EN M€)



FONCTIONNEMENT

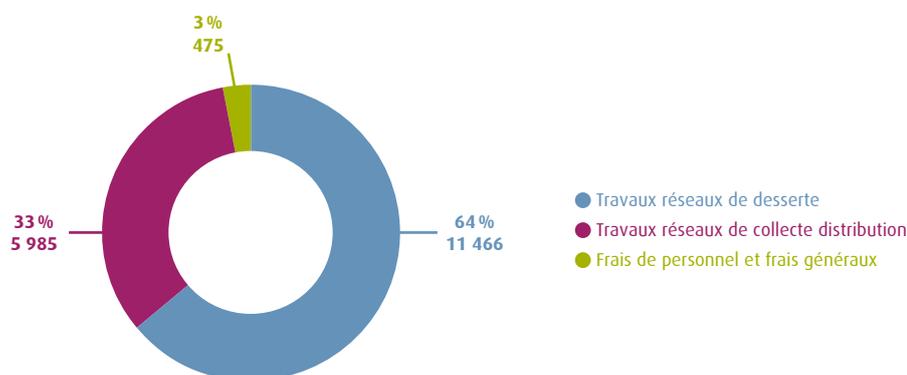
Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 1,77 million d'euros sont constituées principalement de frais de personnel et de frais généraux refacturés par le budget principal du SYANE au budget annexe Très Haut Débit, ainsi que des frais financiers.

Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement d'écritures d'ordres de production immobilisées (frais de personnel et frais généraux immobilisés), ainsi que de la redevance facturée au délégataire du réseau public fibre optique. Elles s'élèvent à 3,55 millions d'euros. Compte tenu de l'excédent antérieur reporté de 2,76 millions d'euros, la section de fonctionnement ressort globalement avec un excédent de 4,54 millions d'euros qui sera reporté en 2020 à hauteur de 3,95 millions d'euros.

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 17,93 millions d'euros dont 17,15 millions d'euros consacrés aux travaux sur les réseaux de collecte et de desserte. Les frais d'études et de personnel sont exceptionnellement pris en compte dans les dépenses d'investissement car ils participent à la construction du réseau (opération de production mobilisée).

|RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LE BUDGET ANNEXE TRÈS HAUT DÉBIT EN 2019 (EN K€)



Les recettes d'investissement (6,11 millions d'euros), quant à elles, sont constituées des emprunts encaissés (2,9 millions d'euros) et de fonds de l'État issus du Fonds de Solidarité Numérique (3 millions d'euros).

Le compte administratif du budget annexe Réseau de chaleur

Depuis 2018, le SYANE détient un budget annexe Réseau de chaleur suite à la création d'une régie ayant pour objet la gestion financière des projets de construction et d'exploitation de réseaux de chaleur, développés par le SYANE, après transfert de compétences des communes.

Après le transfert de compétence « réseaux de chaleur et de froid » au SYANE par la commune de Saint-Jeoire, le Syndicat a engagé les études, la consultation des entreprises ainsi que le montage financier équilibré de la construction d'une chaufferie bois et de son réseau de distribution de chaleur sur cette commune.

En 2018, le SYANE a reçu confirmation de l'Ademe de l'attribution d'une subvention dans le cadre du Fonds Chaleur de l'ordre de 760 000 euros. L'opération sur la commune de Saint-Jeoire d'un montant d'investissement de 1,35 million d'euros a été lancée en 2019 après adoption par le Comité syndical d'un règlement de service, d'une police d'abonnement et d'une tarification.

En 2019, les dépenses de fonctionnement (1 853 euros) sont proches de zéro et constituées de frais de personnel entièrement immobilisés en investissement.

Les dépenses d'investissement sont d'environ 12 000 euros et correspondent à des frais d'études. La construction du réseau de Saint-Jeoire porté par ce budget démarrera véritablement en 2020 avec une première saison de chauffe à la fin de la même année.

Les ressources humaines : une équipe de 79 agents au service des collectivités

Au 31 décembre 2019, l'équipe du SYANE est composée de 79 agents.

Les mouvements du personnel

RECRUTEMENTS EN 2019

- Rémi CORNIER
- Jean-Marc DAVIET
- Iréna DUFFAULT
- Jean-Baptiste FORTIN
- André LACHAT
- Jasmin LOCHARD
- Joël LOUVEAU
- Cécile MALLET
- Gabriella ROUPIOZ
- Nathalie SEVERIN
- Fanny VEUILLOT

MOUVEMENTS INTERNES EN 2019

- Stéphane BAILLY
- Virginie LEFÈVRE

DÉPARTS EN 2019

- Youssef BENCHEKROUN
- Rémi HINGREZ
- Charlène SAGNOL
- Beytullah TUNCER

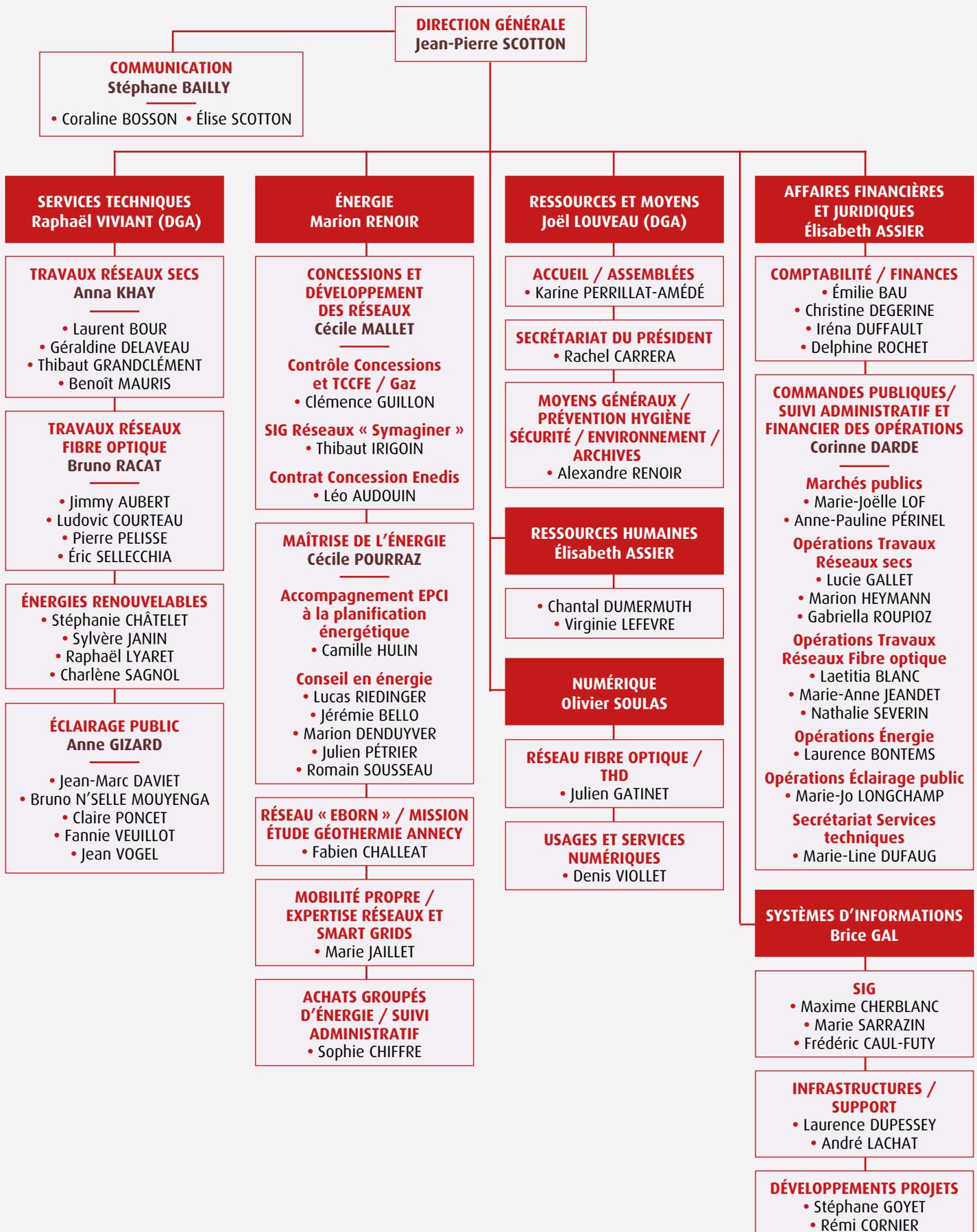
STAGIAIRES EN 2019

- Andy LÉVÊQUE, au service Communication, du 25 novembre au 20 décembre

La formation

338 jours pour un coût (hors déplacement) de 30 983 euros, hors cotisation CNFPT.

L'organigramme au 31 décembre 2019



Zoom sur...

Une année de travail prolifique pour les instances participatives

En 2018, le SYANE a créé ses propres instances participatives, un Comité Technique ainsi qu'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail. Le CT se réunit à la demande de la Direction du SYANE ou des représentants du personnel pour toutes questions relatives à l'organisation et aux conditions générales de travail. Le CHSCT traite quant à lui des thèmes liés à la sécurité au travail, aux conditions de travail, à l'hygiène et aux pratiques environnementales. Ces deux instances rendent des avis consultatifs, que l'exécutif du SYANE peut décider de suivre ou non.

L'installation et l'adoption du projet de règlement intérieur des deux instances se sont tenues le 5 février 2019.

Un questionnaire consultatif soumis en amont aux agents du Syndicat a permis de définir les sujets à traiter en priorité. Ainsi, parmi les nombreux points abordés par le CT lors des 4 séances organisées en 2019, figurent : la participation et concertation dans **l'évolution de l'organigramme du SYANE**, la construction d'une charte relative au télétravail et le plan de formation. Plusieurs sujets ont été actés en 2019 tels que : le don des congés (en interne), **la construction de la charte relative au télétravail**, le plan de formation, **la mise en place de l'indemnité forfaitaire vélo** et la création d'un groupe de délégués du personnel.

Le CHSCT, réuni à 4 reprises en 2019, a notamment travaillé sur **l'élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)**, **le choix du cabinet et le lancement de la démarche RPS (Risques Psycho-Sociaux)**, la présentation du rapport d'inspection « Santé et sécurité au travail » de l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI), **l'affectation des locaux en lien avec l'organigramme**, les consignes de sécurité quant à la mise en service d'un vélo électrique et la mise en place d'un logiciel de gestion du parc automobile.

Suite à la loi relative à la transformation de la fonction publique (loi du 06/08/2019), ces deux instances sociales devraient fusionner pour créer un comité territorial unique intitulé « Comité Social Territorial » (CST). Sa prise d'effet aura lieu lors du renouvellement des instances en 2022.

« Projet SYANE 2020 » : mise en place de la restructuration interne du SYANE en 2019

Le projet intitulé « SYANE 2020 : dimensionnement et organisation du Syndicat pour les prochaines années » doit répondre au fort accroissement des effectifs depuis le début des années 2000.

La démarche s'est traduite par un projet de nouvel organigramme et la création d'un poste de Directeur Général Adjoint en charge des ressources et moyens. La Direction Ressources et Moyens regroupe dans un même pôle la Direction des Ressources Humaines, des Affaires Financières et Juridiques et des Systèmes d'Informations. Huit postes essentiellement dévolus aux Directions Techniques ont été ouverts ainsi que deux postes dédiés aux services fonctionnels.

Engagé fin 2018 et agendé sur une année complète, « SYANE 2020 » poursuit 3 principaux objectifs :

- Réaliser un diagnostic du fonctionnement actuel et identifier les axes d'amélioration et marges de manœuvre.
- Projeter le Syndicat à moyen terme à partir des axes stratégiques, des projets à venir et des perspectives connues.
- Définir et mettre en œuvre un projet d'organisation pour les années à venir qui permettra un service public de qualité et un environnement de travail propice à la santé des agents.

Les acteurs de la démarche sont :

- Le Comité de pilotage : Président Jean-Paul Amoudry, Vice-président André Mugnier, Vice-président Gilles François, Jean-Pierre Scotton et Élisabeth Assier
- Le Comité Technique (CT) : Élisabeth Assier, Marion Renoir, Olivier Soulas, Raphaël Viviant, Jean-Pierre Scotton
- Une consultante : Élisabeth De Vitry
- Les élus
- Un chef de projet : Élisabeth Assier (Jean-Pierre Scotton en appui)
- Les membres du personnel (la Direction, les responsables de services et l'ensemble du personnel)

Le 14 mai 2019, le CT a donné à l'unanimité un avis favorable au projet de nouvel organigramme des services, établi dans le cadre du projet SYANE 2020. La réorganisation des services s'est déroulée en 3 étapes entre juin et octobre 2019 et a abouti à un nouvel organigramme. Ce dernier comprend à fin 2019 la Direction Générale, 3 directions opérationnelles et une direction chapeautant les services fonctionnels. Les directions s'organisent désormais comme suit :

Création d'une Direction Ressources et Moyens. Joël LOUVEAU a pris ses fonctions de DGA « Ressources et Moyens » le 1^{er} novembre 2019. Cette direction chapeaute :

- La Direction des Ressources Humaines, placée sous la direction d'Élisabeth ASSIER
- La Direction des Affaires Financières et Juridiques, placée sous la direction d'Élisabeth ASSIER
- La Direction des Systèmes d'Informations (création), placée sous la direction de Brice GAL

Constitution de la Direction ÉNERGIE (nouveau nom) sous la direction de Marion RENOIR :

- Service MDE, sous la responsabilité de Cécile POURRAZ
- Service Concession : arrivée de Cécile MALLET, le 2 septembre 2019, au poste de Responsable du Service Concessions
- Service MDE/EnR : confirmation de la prise de fonction de Lucas RIEDENGER, le 1^{er} septembre 2019, comme Chef d'équipe des CEP (Conseillers en Énergie Partagés)

Constitution de la Direction des Services Techniques placée sous la direction de Raphaël VIVANT :

- Service Travaux – Réseaux secs, Cheffe de service Anna KHAY
- Service Travaux – Fibre optique, Chef de service Bruno RACAT
- Service Éclairage public, Cheffe de service Anne GIZARD
- Service Énergies renouvelables, Chef de service provisoire Raphaël VIVANT

Constitution de la Direction NUMÉRIQUE (nouveau nom) sous la direction d'Olivier SOULAS :

- Service Réseau fibre optique Très Haut Débit : prise de fonction de Julien GATINET, le 1^{er} septembre 2019, comme Chef de projet du RIP THD

Service Communication : prise de fonction de Stéphane BAILLY, le 1^{er} septembre 2019, comme Chef de service

Enfin, des travaux d'aménagement du demi-plateau libre du rez-de-chaussée ont commencé au mois de septembre. Une réflexion est en cours pour une réorganisation spatiale des directions et services, dans le prolongement et en cohérence avec les réorganisations de services, conformément au nouvel organigramme.

Le fonctionnement des services support du SYANE

La dématérialisation des marchés publics

Depuis le 1^{er} octobre 2018, le SYANE recourt à la dématérialisation totale de ses marchés publics, conformément à la législation en vigueur. Le Syndicat dispose d'un profil acheteur sur la plateforme www.marches-publics.info qui lui permet de créer des avis de publicité, de mettre en ligne les documents de ses consultations à disposition des opérateurs économiques, de réceptionner les plis des candidats, d'échanger/négocier avec les candidats. En plus de permettre d'effectuer en ligne l'ensemble des actions relevant des procédures de la commande publique, la plateforme garantit la sécurité, la confidentialité, l'intégrité et la traçabilité des échanges.

La dématérialisation totale des marchés publics a rapidement été adoptée par les entreprises et les agents du SYANE. Elle donne entière satisfaction, répond efficacement aux besoins réglementaires et permet de gagner en efficacité. Elle est utilisée pour toutes les consultations, y compris pour les demandes de devis inférieurs à 40 000 euros (seuil de mise en concurrence relevé de 25 000 à 40 000 euros HT depuis le 1^{er} janvier 2020).

Pour la conclusion et la notification des contrats, la signature électronique des marchés n'est pas encore imposée à ce jour, mais le Syane la propose déjà à ses attributaires.

La création d'une DSI : une nécessité face au fort développement du Syndicat

La création de la DSI (Direction des Systèmes d'Informations) au 1^{er} juin 2019 s'est traduite par le rassemblement au sein d'une seule et même direction de plusieurs métiers auparavant dispersés. Ont émergé 3 pôles de compétences (support infrastructure et utilisateurs, le développement logiciel et la géomatique). Cette création a également mis en lumière la charge de travail qui incombe au pôle informatique ainsi que les multiples besoins qui en découlent.

Le besoin de créer une DSI a été identifié dans le cadre du projet SYANE 2020 lancé en 2017, une réflexion menée sur la structuration et l'organisation du Syndicat face à l'accroissement des effectifs et l'élargissement des compétences de la structure. L'audit a entre autres relevé un sous-dimensionnement du Service Informatique, dans sa structuration et le nombre d'agents en fonction.

La création d'une Direction des Systèmes d'Informations permet :

- D'intégrer en amont de tous les projets la dimension SI, en participant aux réunions de pilotage de l'établissement, et la définition des stratégies. La DSI a un rôle stratégique à jouer dans le déploiement des outils informatiques et plus largement dans l'organisation du Syndicat, en accompagnant la dématérialisation des projets ;
- De connaître et d'anticiper les tendances en matière de projets émanant de l'ensemble des services, tout en leur apportant un œil technique et des conseils avisés. Se situer en amont permet également d'insuffler le bon timing, de proposer et/ou développer les outils pertinents pour répondre aux besoins et objectifs d'un projet ;
- De rendre visibles le panel des missions et la charge effective de travail du Service Informatique ; nombre d'actions effectuées quotidiennement ne sont pas forcément connues et visibles de l'ensemble des services ;
- D'être identifié comme un partenaire présent à chaque étape du développement d'un projet ;
- Le recrutement de techniciens supplémentaires, l'objectif étant d'être dans l'anticipation plus que dans l'action-réaction. La hausse des recrutements au sein du Syndicat ces dernières années engendre une charge de travail additionnelle pour la DSI (sélectionner, acheter et préparer des moyens informatiques, anticiper les commandes publiques adaptées, produire des données cartographiques, etc.).

La mise en place de la DSI l'installe comme un acteur important dans l'organisation du travail ; un partenaire qui accompagne les services dans leurs réflexions et la mise en place d'outils appropriés. « *Nous pouvons aider les services à se poser les bonnes questions. Nous leur apportons une vision cohérente et transversale. Également dans la manière d'approcher les sujets ; les outils doivent être adaptés à l'organisation et non l'inverse. Les projets de renouvellement de solutions logicielles sont nombreux en 2020. Cela va permettre d'actualiser des logiciels parfois anciens et de changer profondément certaines organisations internes du travail, en rendant les outils plus communicants entre eux.* » Brice GAL, Directeur des Systèmes d'Informations

● **Le Schéma Directeur des Systèmes d'Informations, une feuille de route pour la DSI**

Dès fin 2018 et début 2019, la décision stratégique de créer une DSI s'est accompagnée de la rédaction d'un Schéma Directeur des Systèmes d'Informations à l'attention de l'équipe de Direction. Ce document vise à :

- Dresser un inventaire des besoins en termes d'outils informatiques dans les différentes directions ; la DSI apporte une vision transversale afin de mettre à jour les besoins de chaque service qui peuvent être mutualisables ;
- Qualifier les besoins et les prioriser en accord avec la Direction Générale, selon différents axes (interservices, demande particulière inhérente à un service, classements thématiques) ;
- Définir les volumétries de temps de travail, de la stratégie et de l'organisation, de la planification à adopter, au regard des moyens et de l'effectif humain existant. Autant de paramètres qui peuvent induire une décision soit de recrutement, soit de décalage dans le temps des projets selon leur caractère plus ou moins urgent ;
- Identifier les ressources humaines et techniques à mettre en œuvre (optimisation des qualifications des agents et mutualisation des ressources).

● **Exemples d'outils polyvalents, transversaux et mutualisables mis en place en 2019**

- **Le projet « Symaginer »** (Thibault IRIGOIN, Chef de projet, DSI copilotage) est un outil dédié à l'exploitation des données énergétiques. Le socle logiciel cartographique est réutilisable pour d'autres usages, pour le suivi cartographique du projet fibre optique ou encore le partage des connaissances réseau entre les services du SYANE.
- **Le logiciel Wrike** est un outil de suivi de projet et d'organisation du travail entre services et entre directions permettant de mieux formaliser les projets et de les décrire étape par étape, avec les intervenants et leurs fonctions. Il s'agit d'un outil de suivi transversal mettant en interaction les agents au sein d'un même service ou interservices, et travaillant sur des projets partagés. Cette démarche a été pilotée par la DSI, en créant du lien opérationnel entre les services.
- **Constitution d'un PCRS** (Plan de Corps de Rue Simplifié) sur le département amorcé courant 2019 (début effectif en 2020). Il s'agit d'un fond de plan cartographique à très grande échelle du territoire savoyard permettant de localiser les réseaux afin d'assurer la sécurité des intervenants (en évitant les accidents, telle une coupure de conduite de gaz par exemple). Sa fabrication s'appuie sur une photographie aérienne (pour le moment sur le quart du département) couplée à un relevé laser (LIDAR) en 3 dimensions permettant d'obtenir une cartographie tridimensionnelle.

La DSI : 3 pôles de compétences

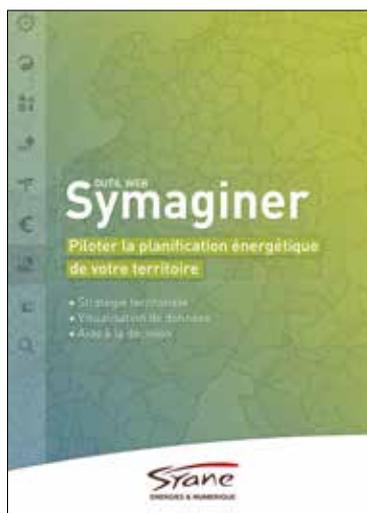
- **Support infrastructure et utilisateurs** : assure la continuité de l'activité informatique et garantit le fonctionnement des outils logiciels. C'est aussi l'accompagnement des services dans la définition de leurs projets informatiques, soit en copilotage, soit en confiant l'analyse de besoin à la DSI.
- **Développement logiciel** (et d'outils de contrôle des échanges dématérialisés) : prioritairement dédié aux besoins de la fibre et à l'élaboration d'outils de contrôle à destination des équipes du RIP, et accessoirement pour d'autres besoins d'outils informatiques très ciblés.
- **La géomatique** (ou SIG) : cartographies, gestion (suivi et actualisation au fil de l'année) des référentiels et données cartographiques. Une activité qui concerne tous les services du Syndicat. La représentation cartographique est beaucoup utilisée dans les métiers des réseaux. Le SYANE consolide les données cartographiques pour les domaines de compétence dans lesquels il intervient, en particulier pour la maintenance en éclairage public, où un suivi des informations est mis en place.

La communication du SYANE

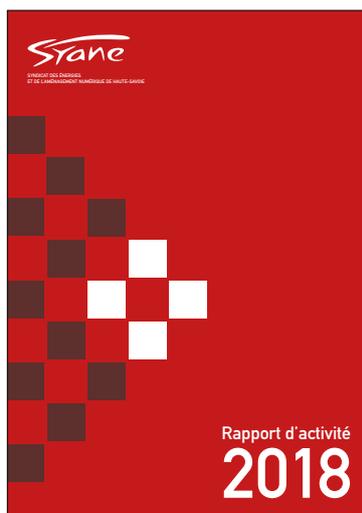
Pour l'année 2019, le SYANE a mis en œuvre plusieurs actions de communication afin de faire connaître le Syndicat, ses expertises et ses réseaux publics, informer et aller à la rencontre de ses différents publics. Depuis 2018, le marché « Accompagnement stratégique et conception graphique des supports de communication » est attribué à l'agence Epiceum. En 2019, le marché « Conception et réalisation d'un site internet dédié au réseau public fibre optique du SYANE » a été attribué à l'agence web Zeecom.

Communication print : des publications efficaces et des outils opérationnels variés

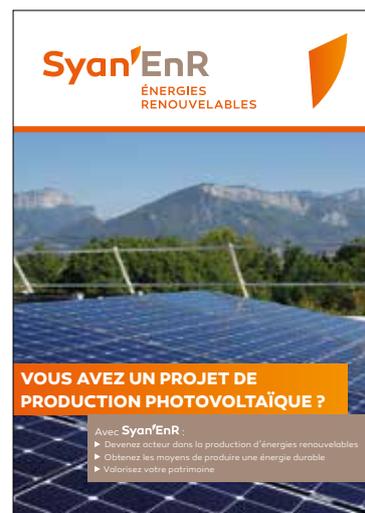
- 1 support dédié aux énergies renouvelables : 1 flyer dédié Syan'EnR sur le thème du photovoltaïque
- Des supports institutionnels : 1 rapport d'activité, 11 kakémonos pour l'inauguration du nouveau siège du SYANE présentant les activités du Syndicat
- 10 supports internes dont 2 newsletters à destination des agents
- 1 support dédié à l'énergie : une plaquette sur l'outil web « Symaginer »



Plaquette sur l'outil web « Symaginer »



Rapport d'activité 2018



Flyer dédié Syan'EnR

Communication événementielle : 27 inaugurations et 11 évènements en 2019

En 2019, le SYANE s'est engagé dans l'organisation de nombreuses inaugurations ou évènements pour promouvoir ses expertises et services. Il a également renforcé sa communication interne à travers l'organisation de plusieurs évènements internes informatifs ou conviviaux. On dénombre :

- **27 inaugurations dont :**
 - > 3 inaugurations de bornes de recharge pour véhicules électriques (Étrembières, Saint-Paul-en-Chablais et Chêne-en-Semine)
 - > 6 inaugurations liées à la rénovation énergétique de bâtiments dont le projet a été soutenu par le SYANE dans le cadre de l'appel à projets « Rénovation énergétique de bâtiments publics »

- > 16 inaugurations liées au déploiement du réseau public fibre optique : La Balme-de-Sillingy/Sillingy, Duingt, Sciez/Excenevex, Bons-en-Chablais/Brenthonne, Doussard/Lathuile/Chevaline, Theyez, Saint-Jorioz, Fessy/Lully/Draillant/Cervens, Fillière, Villaz, Thônes/La Balme-de-Thuy, Sevrier, Seyssel/Bassy, Saint-Martin-Bellevue, Charvonnex, Évian-les-Bains
- > 1 inauguration sur la montée en débit (ADSL) à Lullin
- > 1 inauguration combinant l'installation d'une borne de recharge et la réception de la centrale hydroélectrique à Saint-Paul-en-Chablais (appel à projets 2017)

• **11 évènements dont :**

- > 5 évènements dédiés à la mobilité électrique : le Forum de la mobilité à Bassens, les Journées de l'écomobilité à Annecy, la journée Mobilité entreprises à Annecy-le-Vieux, le Wave Tour en Suisse, le E-Rallye Monte-Carlo
- > 1 évènement dédié à l'éclairage public : participation à la manifestation « La nuit est belle »
- > 5 évènements internes : 1 heure de la com' le 5 décembre 2019 sur les nouveaux contrats de concession + 2 évènements internes conviviaux (repas du personnel à l'occasion des vœux et repas canadien au lac de la Balme, challenge Écomobilité du SYANE, les vœux du SYANE)
- > 1 évènement institutionnel : inauguration du siège du SYANE

Médias : la presse locale et les magazines municipaux

- 25 communiqués de presse (dont 18 en rapport avec des réunions publiques FTTH)
- 1 conférence de presse relative à la présentation des lauréats de l'édition 2019 des appels à projets Énergies du SYANE
- 169 articles recensés dans la presse

A large, dark grey, stylized letter 'A' is centered on a solid red background. The letter is composed of two thick, slanted lines meeting at a point at the top and bottom, with a horizontal bar across the middle. The negative space of the 'A' is filled with the red background color.

Les **annexes**

Annexe 1 : les délégués du Comité syndical du SYANE

Composition du Comité syndical du SYANE au 31 décembre 2019

Délégués des communes sous concession Enedis du secteur d'Annecy

Commune	Nom	Qualité
ANNECY	MUGNIER André	Maire-adjoint
ANNECY	BILLET Thierry	Conseiller délégué
ANNECY	HÉRISSON Pierre	Conseiller municipal
ANNECY-LE-VIEUX	PITTE Alain	Conseiller municipal
BLUFFY	LAGGOUNE Kamel	Maire
CHAVANOD	DESILLE René	Maire
CRAN-GEVRIER	BESSON Gérard	Conseiller municipal
CRAN-GEVRIER	PACORET Vincent	Conseiller municipal
CUSY	PETIT Serge	Maire
DOUSSARD	LUTZ Michèle	Maire
ENTREVERNES	FAVRETTO Éric	Conseiller municipal
FAVERGES-SEYTHENEX	GOLLIET-MERCIER Alfred	Maire-adjoint
FAVERGES-SEYTHENEX	GUENAN Jacky	Maire
HAUTEVILLE-SUR-FIER	LOMBARD Roland	Maire
MARIGNY-SAINT-MARCEL	BACHELLARD Christian	Maire-adjoint
MENTHON-SAINT-BERNARD	COUTIER Patrice	Conseiller municipal
MEYTHET	CAMPART Nicolas	Maire-adjoint d'Annecy
POISY	BOURGEAUX Jean	Maire-adjoint
SAINT-FÉLIX	OGIER Hervé	Conseiller municipal
SAINT-JORIOZ	FRANCESCHI Anne-Françoise	Conseillère municipale
SEYNOD	PAGET Raymond	Maire-adjoint d'Annecy
SECTEUR ANNECY	BLONDIAUX Georges	Délégué des communes du secteur d'Annecy

Suppléants Annecy

ANNECY		
NONGLARD	DUFOUR Thierry	Conseiller municipal
RUMILLY	VIOLETTE Jean-Pierre	Adjoint au Maire
SEVRIER	MAURIANGE Claude	Conseiller municipal
SEYNOD	MOREL Michel	Conseiller municipal
TALLOIRES-MONTMIN	LAFLEUR Ludovic	Maire-adjoint
THORENS-GLIÈRES	MAXENTI Jean-Charles	Adjoint au Maire

Membre du Comité syndical

Membre du Bureau et du Comité syndical

En cours suite à démission

Délégués des communes sous concession Enedis du secteur de Bonneville

Commune	Nom	Qualité
CHAMONIX-MONT-BLANC	DUCROZ Christian	Conseiller municipal
CLUSES	STEYER Jean-Pierre	2 ^e Maire-adjoint
CORNIER	ALLARD Gilbert	Maire
CÔTE-D'ARBROZ (LA)	MUFFAT Sophie	Maire
MAGLAND	POUCHOT René	Maire
MARCELLAZ-EN-FAUCIGNY	PERRET Alain	Conseiller municipal
MARIGNIER	MAURIS-DEMOURIOUX Bertrand	Maire
MARNAZ	HERVÉ Loïc	Conseiller municipal
MÉGEVETTE	GAMBARINI Julien	Conseiller municipal
MONT-SAXONNEX	SCHEVENEMENT Christian	2 ^e Adjoint
ONNION	BOSSON Fernand	Conseiller municipal
PASSY	DREVON Philippe	Adjoint au Maire
RIVIÈRE-ENVERSE (LA)		
ROCHE-SUR-FORON (LA)	MAURE Sébastien	Maire
SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY	BUFLIER Daniel	4 ^e Adjoint
SAINT-SIGISMOND	MILON Jacky	Adjoint au Maire
SCIONZIER	DUSSAIX Julien	Adjoint au Maire
SIXT-FER-À-CHEVAL	MONET Vincent	Conseiller municipal
TANINGES	DESCHAMPS Fernand	Adjoint au Maire
THYEZ	CATALA Gilbert	Maire
THYEZ	GYSELINCK Fabrice	Adjoint au Maire
TOUR (LA)	FOUQUET Sylvain	Conseiller municipal

Suppléants Bonneville

AYZE	TEMIL Jean-Louis	4 ^e Adjoint
CHAPELLE-RAMBAUD (LA)	CHAMPROUX Erwan	2 ^e Adjoint
CLUSES	MÉTRAL Guy-André	3 ^e Maire-adjoint
MARNAZ	VANNSON Chantal	Maire
MORILLON	PINARD Jean-Philippe	3 ^e Adjoint
SAINT-JEOIRE	ZADJIAN Éric	Maire-adjoint
SCIONZIER	PÉPIN Stéphane	Conseiller municipal
VIUZ-EN-SALLAZ	CHENEVAL Jean-Pierre	7 ^e Adjoint

Membre du Comité syndical
 Membre du Bureau et du Comité syndical

En cours suite à démission

Délégués des communes sous concession Enedis du secteur de Saint-Julien-en-Genevois

Commune	Nom	Qualité
AMBILLY	PAPEGUAY Noël	Conseiller municipal
ANNEMASSE	PEUGNIEZ Éric	Délégué d'Annemasse
ANNEMASSE	BILAVARN Mathieu	Conseiller municipal
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME	CIABATTINI Alain	Adjoint au Maire
CHEVRIER	GRANDCHAMP Pierre	1 ^{er} Adjoint
COLLONGES-SOUS-SALÈVE	VICAT Roland	Adjoint au Maire
COPPONEX	SIBILLE Jacques	3 ^e Adjoint
CRUSEILLES	BOUCHET Daniel	Maire
FEIGÈRES	VANDERSCHAEGHE Laurent	2 ^e Adjoint
GAILLARD	BOSLAND Jean-Paul	Maire
MENTHONNEX-EN-BORNES	DÉMOLIS Guy	Maire
NEYDENS	CHAUTEMPS Bernard	1 ^{er} Maire-adjoint
REIGNIER	MONATERI Pierre	Maire délégué d'Ésery
SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	FOURNIER Pierryves	Délégué de Saint-Julien
SAPPEY (LE)	JACQUES Jean-Michel	Conseiller municipal
VALLEIRY	AYEB Amar	Adjoint au Maire
VANZY	MÂCHARD Jean-Yves	Maire
VERS	VILLET Raymond	Maire
VILLE-LA-GRAND	LAPERROUSAZ Maurice	Adjoint au Maire
SECTEUR SAINT-JULIEN	PELISSIER Philippe	Délégué des communes du secteur de Saint-Julien

Suppléants Saint-Julien

ANNEMASSE	BENOIST Jean-Pierre	Conseiller municipal
FRANGY	RENUCCI Gérard	Conseiller municipal
MINZIER	JACQUET Jean-Claude	Conseiller municipal
SAINT-CERGUES	BOSSON Robert	2 ^e Adjoint
VÉTRAZ-MONTHOUX	BELMAS Jean-Pierre	Adjoint au Maire
VIRY	GUIDO Virginie	Conseillère municipale
VULBENS	FORAY Gérard	3 ^e Adjoint au Maire

Membre du Comité syndical
 Membre du Bureau et du Comité syndical

En cours suite à démission

Délégués des communes sous concession Enedis du secteur de Thonon-les-Bains

Commune	Nom	Qualité
ALLINGES	BONDURAND Jean-Claude	5 ^e Adjoint au Maire
ANTHY-SUR-LÉMAN	FAVRE-VICTOIRE Emmanuel	Adjoint au Maire
ARMOY	BERNARD Patrick	Conseiller municipal
DOUVAINNE	LAPRAZ Georges	2 ^e Adjoint
DRAILLANT	CHEssel Lucien	Maire
ÉVIAN	GUIRAUD Alain	Adjoint au Maire
EXCENEVEX	FILLON Pierre	Maire
LARRINGES	RICHARD Claude	Maire-adjoint
LUGRIN	BURNET Jacques	Maire
LYAUD (LE)	DÉAGE Joseph	Maire
MORZINE	PEILLEX Gilbert	Adjoint au Maire
NERNIER	BERTHIER Marie-Pierre	Maire
PUBLIER	RUDYK Georges	Conseiller municipal
SAINT-ANDRÉ-DE-BOËGE	CHARRAT Michel	Conseiller municipal
SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS	GILLET Bruno	Maire
SAXEL	MOUCHET Denis	Maire
SCIEZ	TRIVERIO Christian	1 ^{er} Adjoint
YVOIRE	CALMUS Gérald	Conseiller municipal
Suppléants Thonon		
BURDIGNIN	NAMBRIDE Christian	Conseiller municipal
ÉVIAN-LES-BAINS	MATHONNET Marc	Conseiller municipal
FÉTERNES	CURTET Philippe	Conseiller municipal
MONTRIOND	MUFFAT (La Glière) Michel	3 ^e Adjoint
VACHERESSE	COULIOU Yannick	2 ^e Adjoint au Maire
VEIGY-FONCENEX	HOGBE-NLEND Frédéric	Conseiller municipal

Membre du Comité syndical
 Membre du Bureau et du Comité syndical

En cours suite à démission

Délégués des collectivités sous régie ou SEM d'électricité

Collectivité	Nom	Qualité
BONNEVILLE	BOISIER Lucien	Adjoint au Maire de Bonneville
HOUCHES (LES)		
SALLANCHES	SERMET-MAGDELAIN Thierry	2 ^e Adjoint à Sallanches
Syndicat de THÔNES	LANDAIS Martial	Maire des Clefs - Président du SIEVT
Syndicat de THÔNES	DEROUSSIN Christian	Délégué SIEVT
SIESS (SEYSSEL)	PERRET Guy	Maire-adjoint de Seyssel
SIESS (SEYSSEL)	FRANÇOIS Gilles	Maire d'Argonay
SIESS (SEYSSEL)		
SIESS (SEYSSEL)	LAMBERT Alain	Maire de Saint-Germain-sur-Rhône

Délégués du Conseil Départemental de la Haute-Savoie

Arrondissement	Nom	Qualité
Arrondissement d'ANNECY	AMOUDRY Jean-Paul	Sénateur honoraire - CD canton de Faverges - Président du SYANE
Arrondissement d'ANNECY	HEISON Christian	CD canton de Rumilly - Maire de Moye
Arrondissement BONNEVILLE		
Arrondissement de BONNEVILLE	MÉTRAL Marie-Antoinette	CD canton de Bonneville
Arrondissement de SAINT-JULIEN	BARDET Raymond	CD canton d'Annemasse - Conseiller municipal Ville-la-Grand
Arrondissement de SAINT-JULIEN	DUBY-MULLER Virginie	CD canton de Saint-Julien - Députée
Arrondissement de THONON	BAUD-GRASSET Joël	CD canton de Sciez
Arrondissement de THONON	BAUD Richard	CD canton de Thonon-les-Bains

Membre du Comité syndical
 Membre du Bureau et du Comité syndical

En cours suite à démission

Annexe 2 : les commissions du SYANE

3 commissions administratives

- **Commission d'Ouverture des Plis (COP)**

La Commission d'Ouverture des Plis du SYANE se réunit dans le cadre des procédures de Délégation de Service Public relatives au réseau Eborn et au réseau Très Haut Débit ainsi qu'aux nouvelles dessertes en gaz naturel. La commission ouvre les offres, détermine si elles sont ou non recevables, et donne un avis. Le Président s'appuie sur cet avis pour entamer les négociations avec les candidats et choisir l'offre finale. À la fin de cette procédure, le Président présente l'offre retenue au Comité syndical qui décide de l'attribution, au vu de l'avis du Président.

- **Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

La Commission d'Appel d'Offres examine les candidatures et les offres dans le cadre des procédures formalisées et de certaines procédures adaptées dont l'enjeu le justifie. Elle élimine les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées et donne un avis ou attribue les marchés. Elle a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux. Elle est consultée pour tout projet d'avenant supérieur à 5 % du montant initial d'un marché.

- **Commission consultative des services publics de l'électricité et du gaz**

Cette commission permet d'associer les usagers à la gestion des services publics qui les concernent. Elle est saisie pour avis préalable sur tout projet de Délégation de Service Public et pour examen du rapport annuel des délégataires (concession électricité et gaz, Très Haut Débit...).

8 commissions techniques

- **Commission « Administration générale et finances » - Vice-présidence : André MUGNIER**

Cette commission traite des questions financières et budgétaires du SYANE : préparation budgétaire, gestion de la dette, prospective financière.

- **Commission « Travaux sur les réseaux d'énergie » - Vice-présidence : Joseph DÉAGE**

Cette commission est en charge du suivi des travaux sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public, et de l'enfouissement coordonné des réseaux de télécommunications : programmation des travaux, procédures de commande publique, de maîtrise d'œuvre et de travaux, sécurité des chantiers, coordination des travaux.

- **Commission « Services publics de la distribution de l'électricité et du gaz » - Vice-présidence : Gilbert ALLARD**

Cette commission s'intéresse aux questions liées aux services de l'électricité et du gaz et aux projets relatifs au réseau d'électricité : suivi des concessions, plan départemental de qualité d'électricité, projet de déploiement de bornes de charge pour véhicules électriques, nouveaux usages de l'électricité et impacts sur le réseau. Le Vice-président de cette commission est, aux côtés du Président, l'interlocuteur privilégié des concessionnaires Enedis et EDF et de l'USÉRAA (Union des Syndicats d'Énergies de Rhône-Alpes-Auvergne).

- **Commission « Éclairage public » - Vice-présidence : Gilbert CATALA**

Cette commission propose, notamment, des orientations pour la mise en œuvre du plan d'action et de la charte EPure pour accompagner les communes vers un éclairage public responsable et performant.

- **Commission « Énergie/Environnement » - Vice-présidence : Raymond VILLET**

Cette commission réfléchit aux évolutions des actions du SYANE en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables : études énergétiques et de faisabilité, appels à projets, étude départementale de potentiel hydroélectrique, service de conseil en énergie auprès des collectivités.

- **Commission « Fourniture et achats d'énergie et développement du gaz naturel » - Vice-présidence : Gilles FRANÇOIS**

Cette commission s'intéresse aux questions liées à la fourniture d'énergie : achat groupé d'électricité et de gaz, contrôle de la taxe communale sur les consommations finales d'électricité, précarité énergétique, développement du gaz.

- **Commission « Communications électroniques et aménagement numérique » - Vice-présidence : Joël BAUD-GRASSET**

Cette commission suit le déploiement des infrastructures du plan d'aménagement numérique : construction du réseau public fibre optique, affermage pour l'exploitation et la commercialisation du réseau, mise à jour du volet « Infrastructures » du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Haute-Savoie.

- **Commission « Prospective sur les usages du numérique » - Vice-présidence : Éric PEUGNIEZ**

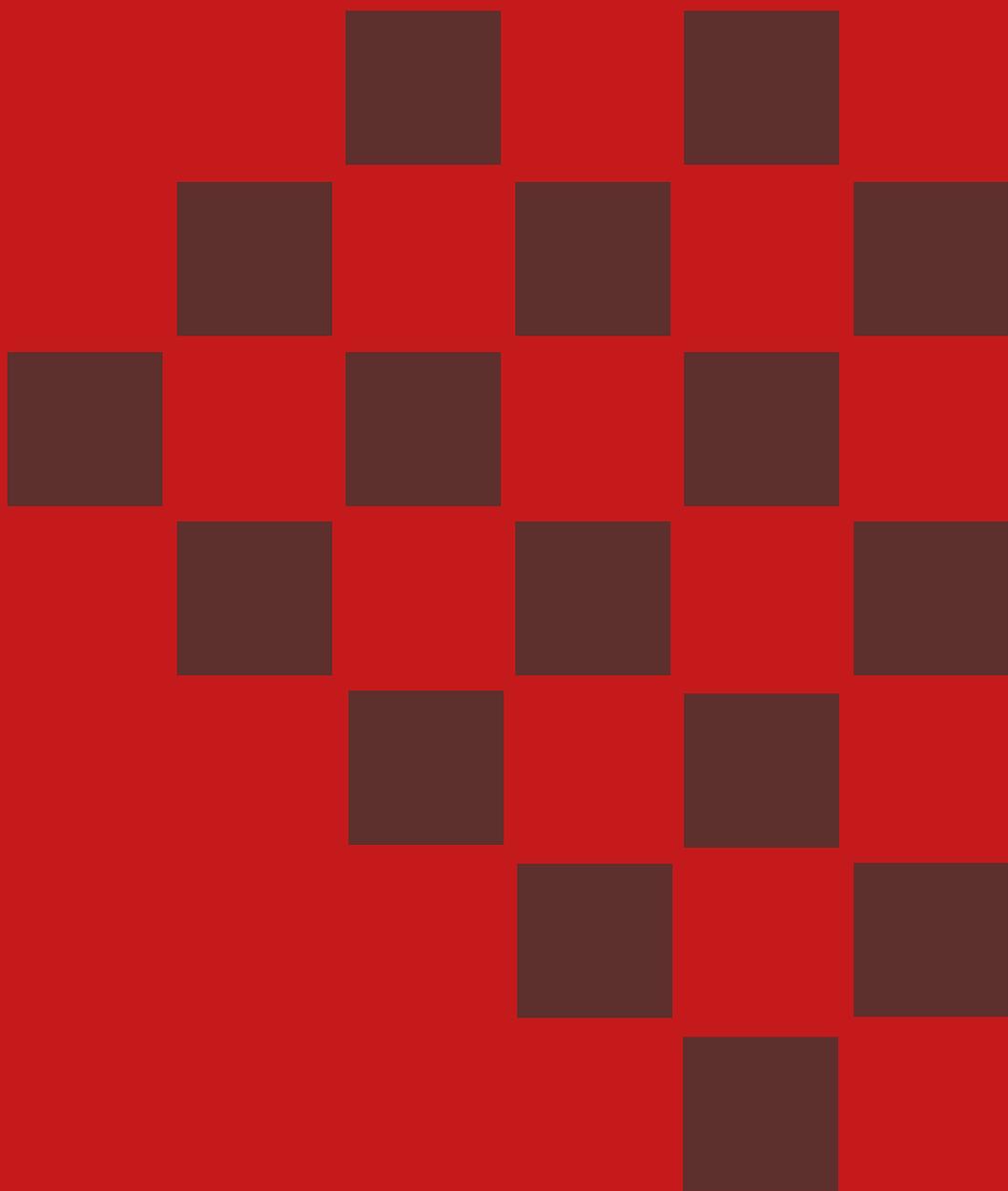
Cette commission mène une réflexion et une prospective sur l'évolution des usages du numérique, dans l'optique notamment de compléter le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie par un volet « Usages et services ».

Retrouvez la liste des élus membres des commissions du SYANE : www.syane.fr



Crédits photos : Xavier Boymond, Fabrice Duriez, Frederik Thomin, SYANE et Shutterstock.

Conception - réalisation : **EPICEUM**



Syane

ENERGIES & NUMERIQUE

**2107 ROUTE D'ANNECY
74330 POISY**

**TÉL. 04 50 33 50 60
FAX : 04 50 52 85 21
INFO@SYANE.FR**

WWW.SYANE.FR